LUTOPIK

LE MAGAZINE DES LUTTES ET DES UTOPIES

Trimestriel - Numéro 20 - Automne 2018 - 5 €

SALIVEZ, VOUS ÊTES FICHÉS

LUTOPIK, C'EST FINI ...

SAMU DES RIVIÈRES

EN BD : ADAMA

Octobre 2018

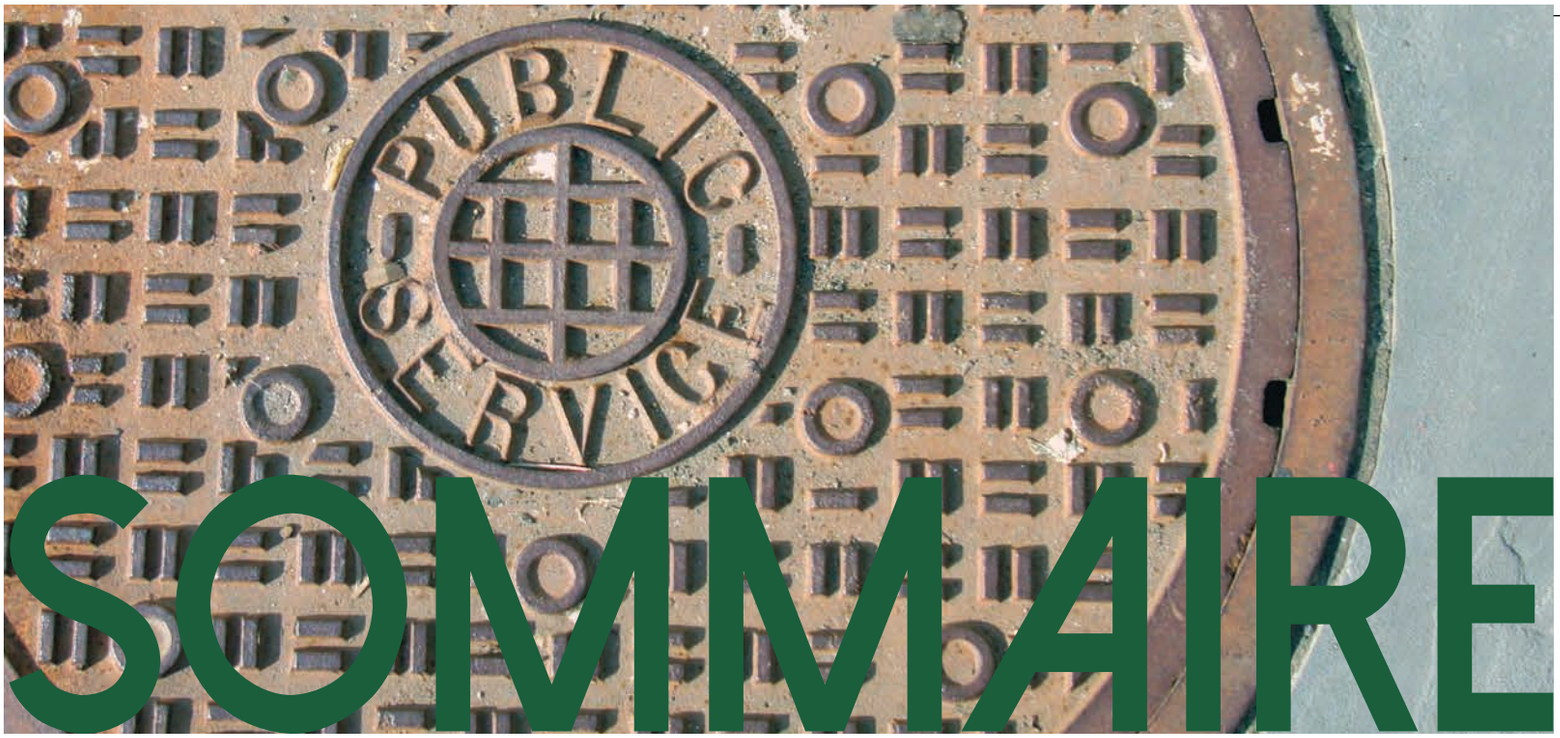

SOMMAIRE

4. AU SECOURS DES RIVIÈRES

6. POÉSIE

DOSSIER SERVICES PUBLICS

7. LA CASSE DES SERVICES PUBLICS

10. ENTRETIEN AVEC GILLES JEANNOT

14. BRIBES DE MANIF

16. MSAP : LA PRIVATISATION DE L'ACCUEIL

20. QUARTIERS MORTS

24. SALIVEZ, VOUS ÊTES FICHÉS !

DOSSIER MÉDIAS

30. CES AUTOMÉDIAS QUI LUTTENT

32. QUELQUES MÉDIAS ÉCRITS LOCAUX

33. BD : JUSTICE POUR ADAMA

Édité par l'association Lutopik Magazine · 2 Sous-la-Côte 25340 Fontaine-lès-Clerval · Imprimé sur papier recyclé par Estimprim · ZA La Cray 25110 Autechaux
Directeur de la publication : Guillaume Clerc · Directrice de la rédaction : Sonia Pignet ·
N° CPPAP : 1021 D 91975 · N° ISSN : 2268-7467 · Dépôt légal : Octobre 2018
Ont participé à ce numéro : Tommy Dessine, Anne Derenne, Martine Tatu-Verdot, Mehdi Boudarene,Laurine Lestrat, Jocelyn Peyret.
Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à Lutopik depuis 5 ans par des textes, des dessins, des photos, mais aussi de la relecture, de la diffusion, des critiques et des encouragements, des hébergements, des ravitaillements, des rencontres, etc. Mise en page sous Scribus.

(LE DERNIER) ÉDITO

C'est dommage, on venait de trouver notre « *devise* ». Celle qui se trouve pour la seconde fois seulement en Une, sous notre titre. « *Le magazine des luttes et des utopies* » disparaît donc avec ce numéro, le vingtième et le dernier. Nous présentons nos excuses à ceux qui pensaient que l'on pourrait continuer, à ceux qui seront déçus et, de manière générale, à tous nos lecteurs et à toutes nos lectrices. Cette décision n'a pas été simple, mais elle s'imposait à nous. Les difficultés sont devenues insurmontables. Nous clôturons ainsi, non sans remords ni regrets, plus de cinq ans d'enquêtes et de reportages, de rencontres riches et variées, de découvertes éblouissantes.

Un faisceau de causes nous pousse à arrêter. L'appel combiné de la route et du journalisme, l'idée de base de cette folle aventure, s'érodait au fil du temps. Sans jamais renier le terrain, nous étions moins itinérants, plus casaniers. Le temps que nous avons voulu retrouver pour exercer notre métier dans les meilleures conditions possibles nous a fait défaut. Entre la gestion des abonnés et des points de vente, le recueil d'informations, la coordination des dossiers, les déplacements, l'écriture, la relecture, l'édition, la mise en page, l'alimentation du site Internet, des réseaux sociaux, l'administratif, les salons et autres foires où nous essayions de nous faire connaître les week-ends, nous n'avions plus beaucoup d'occasions de souffler... Au bord de l'épuisement, nous avons pu mesurer les limites de notre liberté.

Le nombre d'abonnés a toujours été en très légère progression, mais vous n'étiez pas assez nombreux pour assurer la survie d'un magazine qui ne rentrait pas dans les cases pour bénéficier des aides directes à la presse, qui refusait la publicité et qui n'a pas développé d'autres moyens de gagner de l'argent que les ventes du journal. Sans perspectives claires d'avenir, en espérant - pour le mieux - nous partager des contrats de moins en moins aidés et sans garantie de renouvellement, ne pouvant nous permettre de rémunérer convenablement nos partenaires pour nous épauler solidement dans nos tâches, nous étions condamnés. Lutopik ne tenait que par l'énergie quasi bénévole que nous y consacrions. Nous n'avons pas voulu imposer, ni à nous ni à vous, une campagne de dons ou d'abonnements qui aurait peut-être réussi à faire reculer l'échéance.

Pour nous il est trop tard, mais si un ou plusieurs médias vous tiennent à cœur, ne retardez pas votre soutien. Si vous le pouvez, aidez-les, parlez-en. La situation n'est pas la même pour tous, il existe de rares exceptions, mais la plupart des titres indépendants sont dans une situation de détresse quasi permanente. Quant à nous, nous partons la tête haute, fiers de ce que nous avons accompli, d'avoir su garder l'exigence d'un travail que l'on espérait de qualité la plupart du temps malgré notre précarité. Le chemin s'arrête, mais vous pouvez encore revenir en arrière en nous commandant nos anciens numéros (voir p.28). Chacun pourra également en profiter sur le Net, où nous mettrons en ligne l'intégralité de notre production prochainement.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont participé à Lutopik et tous les auteurs des petits mots gentils qui nous ont aidés à tenir, des encouragements qui nous donnaient le sentiment de ne pas faire ça pour rien. Et c'est grâce à vous tous, lecteurs et lectrices, d'un jour ou de toujours, que nous avons pu vivre un itinéraire unique. Il se poursuivra, ailleurs, et peut-être aurons-nous l'occasion de nous croiser de nouveau !

Note aux abonnés : Si vous n'êtes pas arrivés au terme de votre abonnement, vous avez du recevoir une feuille avec le magazine. Nous vous proposons un remboursement au prorata du nombre de magazines que nous devions encore vous envoyer, l'envoi d'anciens numéros pour compenser ceux que vous n'aurez pas ou… rien si vous ne nous répondez-pas.

AU SECOURS DES RIVIÈRES

Le Samu de l'environnement peut intervenir en urgence pour analyser l'origine d'une pollution. L'association se donne pour objectif d'« améliorer la santé publique par l'amélioration de la santé de l'environnement ». Alertant sur l'état catastrophique des rivières, elle intervient aussi auprès des collectivités pour apporter son expertise.

« *Une eau claire n'est pas un signe de qualité. Ici, la rivière est eutrophisée, elle manque d'oxygène, les algues sont toxiques et les poissons ne peuvent pas se nourrir correctement* ». Sur un ton calme, Bruno Haettel, coordinateur cellules eau du Samu de l'environnement Bourgogne Franche- Comté, dresse un bilan catastrophique de l'état écologique du Gland, un ruisseau qui traverse plusieurs agglomérations du Pays de Montbéliard. Un dépôt gris s'étale sur le lit de la rivière. « *C'est grave. Le fond se colmate, les bactéries anaérobies se développent sous la boue et la plaque finit par se cimenter. Il n'y a plus de communication entre la rivière et la nappe phréatique, les petits organismes se retrouvent coincés, il n'y a plus de nourriture, c'est le début de la fin...* »

À proximité d'un pont, il montre ensuite quelques orifices percés dans un mur qui surplombe la rivière. Ce sont des conduits d'évacuation de différents diamètres. « *Celui-là, avec la traînée grise en dessous, draine directement les eaux pluviales de la place. Ce qui entraîne le lessivage des particules de pneus, d'hydrocarbures, de métaux lourds, etc. Pourtant, quand la place a été refaite, la loi sur l'eau obligeait déjà à ce que l'eau pluviale passe par le sol pour rejoindre la nappe phréatique. Il suffit de 10 cm de terre pour retenir les hydrocarbures* ». Mais ce qui l'inquiète le plus, ce sont les eaux usées qui s'écoulent encore dans la rivière. « *On trouve de tout dans le Gland, des serviettes, des tampax, des préservatifs, des savons, du détergent* ».

Arrivés au parc de la Panse à Seloncourt, nous voilà devant un rejet d'eaux usées plutôt grand. Il n'y a rien qui sort par cette bouche posée au-dessus de la rivière tout près d'un pont piétonnier. Malgré cette période de sécheresse, elle est pourtant très humide. « *Les autorités sont au courant depuis au moins six ans, mais le problème n'est toujours pas solutionné. Il y a encore des habitants qui ne sont pas branchés au réseau. Des fois on tombe sur de drôles de choses, et ici, des gamins viennent jouer dans l'eau juste à côté des égouts* ». Un peu plus loin, les autorités ont trouvé une solution à une situation plus facile à résoudre. Les toilettes du parc déversaient leur contenu dans la rivière, mais Bruno est agréablement surpris de constater qu'elles ont été remplacées par une cabine de WC chimique.

LES RIVIÈRES, MIROIRS DE NOTRE SOCIÉTÉ

« *Au début, les insectes mangent la pollution, ils digèrent les éléments. Mais ensuite, les seuls qui arrivent à se développer dans un milieu chargé sont les diptères, comme les mouches et les moustiques. Ils n'ont plus de concurrents, alors qu'une larve de plécoptère peut manger des milliers de larves de diptères* ». Bruno Haettel a un doctorat de philosophie. C'est aussi un pêcheur à la mouche expérimenté. « *Si on ne réfléchit pas à l'écosystème, on ne prend pas de poissons* ». Il a toujours été aux premières loges pour constater la dégradation de la qualité des rivières et se sent directement concerné. « *Les rivières sont le miroir de la société. L'état dans lequel elles se trouvent exprime l'état de notre société* ».

Comme d'autres, il se sentait bien impuissant face aux dégâts. « Les études universitaires ne sortaient *pas du laboratoire et quelque chose ne fonctionnait pas avec la méthode militante qui n'arrivait pas à ses fins. Il fallait faire une étude indépendante, au-dessus de tout soupçon* ». Avec d'autres associations, dont SOS Loue et rivières comtoises, ils décident de faire une étude d'ampleur sur le Gland en espérant enfin une réaction à la hauteur des enjeux. « *Ce cours d'eau subit tout ce qu'une rivière moderne peut subir. Il y a des usines, des rejets d'eaux usées, des petits garages, de l'eau venue des routes, il traverse une aire très urbaine, etc.* » Mais constatant le manque de moyens mis à disposition par l'État pour faire respecter la loi, ils décident de lancer une antenne régionale du Samu de l'environnement pendant l'été 2017, espérant ainsi plus d'écho.

La première unité du Samu de l'environnement, pour Service d'analyse mobile d'urgence, a vu le jour à Strasbourg en 2003. Il y aura bientôt sept Samu régionaux et tous partagent les mêmes objectifs : intervenir rapidement en cas de pollution quand ils sont sollicités par un particulier, une entreprise ou une institution. « *Avec une bonne interprétation des données, on peut mettre tout le monde autour de la table et discuter. Quand il y a une volonté manifeste de ne pas résoudre les problèmes, on fait appel à la presse ou au tribunal* », explique Bruno Haettel. En ce moment le Samu de Bourgogne Franche-Comté travaille sur un problème de pollution liée à un écoulement d'eau pluviale à proximité d'une entreprise de Besançon. « *L'entreprise nous a sollicités parce que les eaux pluviales se déversaient en petit ruisseau en dégageant une odeur pestilentielle. Des arrêts de travail ont même été déclarés. La police de l'eau a été contactée, mais elle n'intervient pas car il n'y a pas de délit constaté. Les inspecteurs du travail vont enquêter*

sur les maladies, mais pas sur la pollution des eaux ».

POLLUTION PARTOUT

Avec Justine, qui est en service civique à l'association, ils enfilent leur équipement, blouse blanche aux couleurs du Samu et cuissardes de pêche. Ils déballent la mallette d'analyse sur une table de pique-nique du parc. Celle-là même que le Samu peut fournir aux associations de pêche qui peuvent contrôler elles-mêmes les pollutions après une formation. Justine file dans la rivière récupérer de l'eau dans une bonbonne en suivant un protocole bien établi. « *Il faut lancer tout de suite la mesure d'oxygène* ». Suivront le test du pH, de l'ammonium, des nitrites et d'autres polluants. L'eau est versée dans de petites fioles, quelques gouttes de réactif sont ajoutées pour révéler les substances recherchées. L'eau se teinte plus ou moins en fonction de la concentration qui est interprétée soit à l'œil nu d'après des couleurs de référence soit à l'aide d'un photomètre pour une mesure plus précise.

Pendant les analyses, une jeune mère avec sa fille est attirée par la scène. « *C'est pour savoir si on peut tremper les pieds dedans, parce qu'on le fait l'été. - Pas trop, ça peut donner de l'urticaire… - Mais elle a l'air belle ! - Elle est limpide mais le fond devrait être blanc comme les galets qu'il y a sur les côtés. Quand elle est recouverte de vase, ce n'est pas bon signe. - Ah oui, on voit bien qu'il y a quelque chose. On ira plutôt dans le Dessoubre ! - Alors je vous souhaiterai bon courage ! - C'est pire ? - Non, c'est pareil… - Ok… Donc il n'y a plus d'endroits où on peut se baigner ? - En Franche-Comté, cela devient presque impossible, c'est malheureux* ».

Guillaume

Bruno et Justine, de l'association le Samu de l'environnement, procèdent à l'anlayse scientifique de l'eau du Gland.

Les confidentes de l'eau

Par Martine Tatu-Verdot

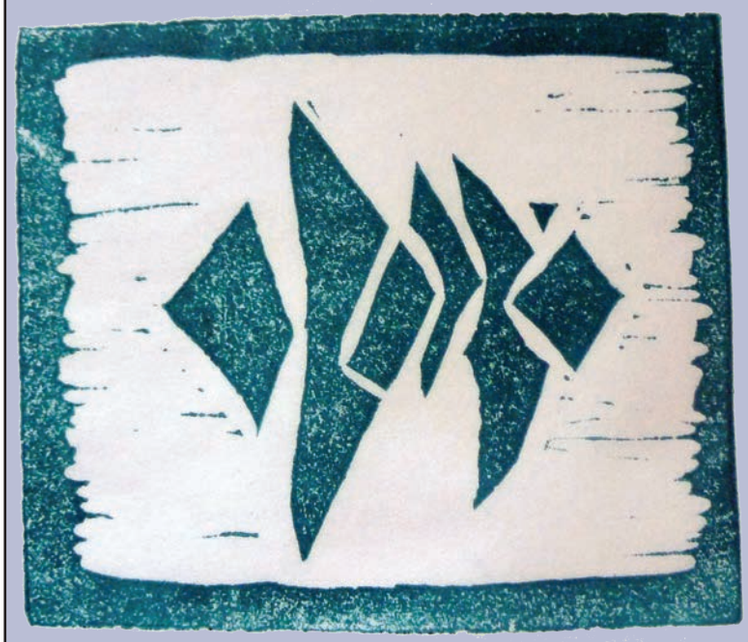

L'eau nous parle en petits chuchotements transparents :
Elle dit que violente et barbare elle a dévalé les montagnes en riant entre les rochers.
Elle dit que l'hiver, elle se déguise en fraiches étoiles juste pour faire briller les yeux des enfants.
Elle dit que mélancolique elle paresse et serpente aux sédiments des plaines pour donner à l'aube, sa fraicheur aux cerisiers.
Elle dit que chaude et ronde elle sourd et coule dans le ventre des femmes, polissant doucement la tête des enfants.
Elle dit qu'elle lance des déferlances de vagues pour faire peur aux bateaux, aux marins des longs cours, pour aiguiser leur force.
Elle dit que ses passages furtifs dans la grandeur du ciel courtisent les jardins, les champs et le travail des hommes.
Elle dit que le désert l'absente, la cherche, le prive de vie, de survie, la prie de lui donner son potentiel d'amour.
Elle dit qu'elle couche avec la terre, qu'elle la féconde, sauvage et douce.
Elle dit qu'elle est la reine au pays des poissons qu'elle mène en bancs légers, ludiques et animés dans la légende des mers.
Elle dit que le museau des vaches, des chiens, des tigres la flairent avec amour, la boivent avec respect comme s'ils lapaient le sang d'une nouvelle déesse.
Elle dit aussi que l'Histoire a construit des maisons, des villes et des villages, aux rives de son passage.
On y baigne les enfants, on charrie des bateaux plein de vivres et d'aventuriers du monde entier.
Elle dit qu'un jour les Hommes sauront qu'ils l'ont trahie, salie, méprisée. Ils comprendront que chaque goutte de sa transparence est une boule de cristal dans laquelle s'écrit l'avenir du monde.

LA CASSE DES SERVICES PUBLICS

Pour la plupart instaurés après la Deuxième Guerre mondiale, les services publics sont depuis quelques années consciencieusement démantelés. La course aux économies à courte échéance détruit des pans entiers des services publics pourtant garants de la solidarité, de l'égalité et de l'intérêt général.

« *Comment parler d'un droit du travail protecteur des salariés, d'égalité femmes-hommes, de ré-industrialisation, de démocratie, de transition écologique si aucune institution, si aucun service public n'est chargé de leur mise en place et d'en garantir l'effectivité ?* » C'est par cette interrogation que débute le manifeste pour le service public du 21e siècle édité par la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics. Le réseau fédère plusieurs comités locaux rassemblés autour de toutes les forces vives : usagers, personnels, élus, associations, organisations syndicales et politiques concernées par la reconquête des services publics de qualité et de proximité.

La situation la plus alarmante aujourd'hui concerne sans doute les hôpitaux, qui à force de regroupements, de restructurations et de nouvelles organisations sont littéralement au bord de la rupture. Certaines antennes ferment, le personnel n'arrive plus à suivre les cadences infernales imposées par les équipes dirigeantes et la qualité des soins diminue. La situation est si catastrophique que certains se suicident sur leur lieu de travail. Des médecins ou des chefs de service démissionnent ou menacent de le faire. La réserve sanitaire, normalement déployée en cas de catastrophe exceptionnelle, a été appelée en renfort cet été pour assurer le fonctionnement normal de plusieurs hôpitaux qui ne pouvaient faire face aux départs en vacances de membres de l'équipe médicale. Certaines maternités et certains services d'urgence ont dû fermer leurs portes faute de moyens humains...

UNE LONGUE LISTE DE PRIVATISATIONS

Le secteur de la santé n'est malheureusement pas le premier service public à être démantelé. Après avoir investi pour installer le réseau cuivré de téléphonie dans les années 70, l'administration a dû se conformer aux directives européennes qui prévoyaient l'ouverture à la concurrence. C'est ainsi que France Télécom est créée en 1988. L'entreprise acquiert son indépendance financière en 1990 puis se transforme en société anonyme en 1996, mais l'État reste le seul actionnaire. Le capital de France Télécom est ouvert en 1997 et la société est introduite en bourse l'année suivante, en même temps que l'ouverture de la concurrence du secteur. Malgré les promesses, France Télécom devient

une entreprise privée en 2004, quand la participation de l'État descend en dessous de 50 %. Après une utilisation accrue de la marque Orange, que France Télécom avait rachetée en 2000, la société adopte définitivement ce nom en 2013. Entre 2005 et 2009, le nombre d'employés est amputé de 10 %, soit 22.000 employés. La nouvelle organisation du travail et les méthodes de management qui intégraient des incitations au départ volontaire ont entraîné une vague de suicides. Plusieurs hauts responsables ont d'ailleurs été mis en examen pour harcèlement moral.

EDF et GDF sont tous deux nés en 1946 et sont le fruit de la nationalisation des centaines d'entreprises qui constituaient le secteur. Pour GDF, c'est la même histoire que France Télécom : mise en concurrence, changement de statut, introduction en bourse et désengagement progressif de l'État jusqu'à la privatisation complète et la naissance du groupe Engie en 2008. EDF n'est pour sa part que partiellement privatisée, l'État en détenant encore plus de 80 %. Cette particularité s'explique sans doute parce que le nucléaire représente l'essentiel de sa production et un enjeu stratégique majeur. Mais l'Europe pousse à la privatisation des barrages hydroélectriques détenus par EDF. Quant à la SNCF, elle vient de changer de statut pour se transformer en société anonyme et les dirigeants jurent que jamais elle ne sera transformée en entreprise privée… Ce ne sont pas les seuls exemples, il suffit de penser aux autoroutes ou aux aéroports, à Renault, TF1, au Crédit lyonnais, etc. Les gains de court terme sont conséquents, mais les profits garnissent désormais les poches d'actionnaires privés. Avec la diminution de l'amplitude horaire de nombreuses administrations, on peut constater tous les jours que l'État, progressivement, se désengage d'une part inquiétante des services qu'il offrait de manière équitable à la population.

L'ÉTAT VEUT ÉCONOMISER 82,5 MILLIARDS D'EUROS EN 5 ANS

Les attaques contre le service public sont loin d'être terminées. La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit en effet de réduire la part des dépenses publiques de 54,7 % du PIB à 51,1 % en cinq ans. Ces 3,6 points de PIB représentent tout de même la bagatelle de plus de 82,5 milliards d'euros. Pour y parvenir, le Premier ministre Édouard Philippe a mandaté un groupe d'experts chargé de trouver des pistes pour économiser 30 milliards d'euros d'ici 2022. Le rapport, intitulé CAP 22, préconise un tel traitement de choc que le gouvernement a choisi de ne pas le rendre public. Finalement, le rapport fuite. Il recommande notamment de remplacer l'humain par une interface numérique chaque fois que cela sera possible. Il est aussi envisagé de faire payer l'usager pour certains services publics, rompant par la même l'égalité d'accès entre les citoyens. Les politiques publiques seraient évaluées afin d'éliminer celles qui ne seraient pas efficaces, reste à savoir quels seront les critères choisis. Bien sûr, un certain nombre de compétences passeraient au privé et les partenariats public-privé seraient encouragés. Les prestations sociales, comme les allocations familiales ne seraient plus universelles, mais réservées aux plus pauvres. L'adaptation des méthodes de management du privé au public sera censée aider à « *faire mieux avec moins* ».

REMISE EN CAUSE DU STATUT

Le rapport CAP 22 prévoit aussi un recours massif aux contractuels privés et remet en cause le statut de la fonction publique. Celui-ci est un héritage du Conseil national de la résistance qui protège les fonctionnaires autant que les usagers des services publics. Il garantit le principe d'égalité avec le recrutement par concours et l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique. Il peut ainsi exercer son métier à l'abri de toutes pressions et avec l'exigence de servir l'intérêt général. Mais aujourd'hui, les fonctionnaires sont montrés du doigt, accusés d'être responsables de tous les maux et de la situation plus précaire des travailleurs du privé. On s'écharpe sur le nombre de postes à supprimer et le compteur présidentiel s'est arrêté à 120.000 d'ici 2022 : 50.000 dans la fonction publique d'État et 70.000 dans les collectivités territoriales.

Certains, par contre, ne sont pas inquiétés. Ce sont les hauts-fonctionnaires, censés servir et garantir les

intérêts de l'État et qui pourtant portent les coups les plus virulents aux services publics depuis des décennies. Dans son livre-enquête, Laurent Mauduit dénonce cette « *caste* » qui a plutôt préféré se servir en usant de la pratique du pantouflage : celle qui consiste à naviguer entre secteur public et privé. « *Il a fallu entre vingt et trente ans pour perpétrer ce hold-up économique, et le constat ne fait plus de doute : les hauts fonctionnaires chargés de conduire les privatisations sont devenus les oligarques du système* ». Pour l'auteur, l'élection d'Emmanuel Macron représente l'apothéose du mouvement. Il est lui-même issu de l'ENA, devenu inspecteur général des finances, puis associé gérant de la banque Rothschild avant de retourner au public en tant que secrétaire général adjoint de l'Élysée, ministre de l'Économie et élu au poste suprême de président de la République sur les ruines des partis traditionnels.

« La solidarité est absente des discours de nos dirigeants. Nous sommes confrontés à des élus qui ont une conception gestionnaire de leur mission »,

s'alarme Patrick, du Comité de vigilance pour le maintien des services publics de Haute-Saône. Ce collectif est né lors de manifestation contre la fermeture d'une maternité en 1981. « *On a tenu 10 ans. Il y a ensuite eu les premières menaces sur la SNCF et sur le commissariat. Au début des années 2000, il y a eu la fusion des 3 hôpitaux : Vesoul, Lure, Luxeuil et la volonté de supprimer les urgences* ». Ils sont allés jusqu'à occuper les urgences de nuit, mais cela n'a pas suffi. D'autres services seront supprimés par la suite. Cela n'arrête pas les militants, bien décidés à inverser le cours des choses et conscients de leur force. « *On est bien implantés, officiellement reconnus, et même si nous sommes très critiques vis-à-vis des élus, on a besoin d'eux. Le fait qu'ils nous écoutent amène des résultats. Ils sont obligés de prendre position, de faire sauter des digues* », se réjouit Michel Anthony qui anime le comité. Avec la complicité de certains d'entre eux, qui avaient mis à disposition les listes électorales et sorti les urnes, ils parviennent à organiser en 2004 un référendum local pour défendre le SMUR et des urgences ouvertes 24 h sur 24 à Lure, Luxeuil et Vesoul. Plus de cent communes sont concernées, la participation est importante et le résultat fut sans appel. Plus récemment, le Conseil régional, puis plusieurs départementaux, ont voté contre le plan de l'ARS (l'Agence régionale de santé) qui prévoyait encore des fermetures et des regroupements.

Il ne s'agit que d'un avis consultatif, et le territoire est toujours une zone blanche médicale, mais l'avancée est déjà grande. « *Quand on dit à un maire qu'il faut regrouper un hôpital, que ça va être mieux, il est souvent pour sans bien comprendre le dossier. Aujourd'hui, les élus ne peuvent plus se faire embobiner. Ils connaissent les conséquences : on perd en qualité de soin, en accueil des patients* ». Michel Anthony a participé à l'élaboration de la Convergence nationale, et pour lui, il s'agit bien de défendre l'ensemble des services publics. « *C'est plus facile de mobiliser pour défendre le secteur sanitaire, mais les services publics forment un tissu d'interdépendance, si tu en fragilises un, tu en fragilises un autre et le territoire devient moins attractif, il se vide. Quand le tribunal a fermé, nous étions les seuls à le soutenir, tout comme la maison d'arrêt. En toute cohérence, c'est aussi un service de proximité. Je ne suis pas pour l'enfermement, mais puisqu'il y a des prisonniers, il faut éviter la double peine de l'éloignement* ».

En première ligne pour constater les dégâts humains causés par cette politique, il sent que la saturation est proche. « *Partout où on allait, on voyait la même chose. Avant, on nous accusait d'être ringards ou pessimistes, ça passe mieux aujourd'hui. Ce qu'on disait il y a 10 ans, les gens le palpent* ». Patrick rajoute une touche d'optimisme. « *Un individu seul ne peut pas tout, mais s'il mutualise ses moyens, il peut contribuer au bonheur de tous. On n'est pas des rêveurs, c'est la proximité qui permettra à nos territoires de vivre* ».

Guillaume

À LIRE

- Manifeste pour le service public du 21e siècle, Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics, consultable en ligne.
- Actes de la recherche en sciences sociales, Politiques de la faillite, numéro 221-222, mars 2018
- La Caste, Enquête sur cette haute fonction publique qui a pris le pouvoir, Laurent Mauduit, La découverte
- Les prédateurs, Des milliardaires contre les États, Catherine Le Gall, Denis Robert, Le cherche midi
- « Revenir au service public ? », Gilles Jeannot, Olivier Coutard, La documentation française, 2015
- Rapport Cap 22 : https://www.solidairesfinances-publiques.org/component/edocman/938-le-rapport-cap22/download.html

« L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE EST FAITE POUR OUVRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS, PAS POUR RÉSOUDRE UN DYSFONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC »

GILLES JEANNOT

À la question « Revenir au service public ? », titre du livre dont il est co-auteur avec Olivier Coutard (La documentation française, 2015), Gilles Jeannot répond oui. Directeur de recherche à l'École des Ponts ParisTech, il travaille depuis 30 ans sur les mutations des administrations publiques à travers le travail de leurs agents.

Pour commencer, pourriez-vous définir un service public ?

Disons que c'est la conjonction entre une offre publique et un service dont la nature est publique. C'est ainsi qu'étaient définis implicitement dans l'après-guerre les grands monopoles de l'énergie et des transports.

Mais c'est une question piège, car la mise en cause des services publics a justement été préparée par la réduction de la définition à son second volet : ce serait la prestation (transport, électricité, santé, etc.), qui serait publique. Être transporté d'un endroit à un autre, même si c'est fait par une entreprise privée, est considéré comme l'accomplissement d'un service public. Si on définit le service public par la seule nature de la prestation, on ouvre la voie à la libéralisation.

C'est en particulier la stratégie de la Commission européenne qui, avec les SIEG, les services d'intérêt économique général, s'est efforcée de construire une théorie du service, indépendante de la question du prestataire. Cela permet à partir des années 1990 de rogner la dérogation aux règles de concurrence pour ces services qui était inscrite dans le traité de Rome de 1957.

Tous les secteurs sont-ils condamnés par l'Europe à être ouverts à la concurrence, y compris des secteurs comme la santé, la justice, l'éducation ?

Ce qu'on appelle service public en France recouvre deux notions distinctes qu'il faut différencier. Il y a d'une part les services économiques, qui sont les grands services en réseau : la Poste, le téléphone, l'électricité, les routes, le train, etc. Et puis il y a l'ensemble des activités publiques administratives, régaliennes et autres. L'enjeu propre au service public est plutôt sur la première partie, car les fonctions administratives sont moins directement mises en cause par l'Europe. Par exemple, des fonctions régaliennes comme la justice ou la police ne sont pas considérées comme devant être mises en concurrence.

Mais la santé si…

En effet oui. La mise en cause de la gestion publique s'étend progressivement. Initialement, la mise en cause par la direction de la concurrence a porté sur les services en réseaux comme l'électricité, les transports, la poste. Mais progressivement, les mêmes principes sont appliqués à des composantes de l'offre de services comme la santé ou l'école.

L'expression « services publics à la française » revient souvent. Quelles sont ces spécificités ?

Cette expression est une invention récente. L'expression « *services publics à la française* » a été inventée par les libéraux pour décrédibiliser le service public tel qu'il existe. Dire « *service public à la française* », c'est une manière de dire « *un service public qui n'existerait qu'en France* », et donc évoquer une singularité qui aurait vocation à disparaître. Or, beaucoup de pays ont connu des services publics de ce genre.

En France, il y a deux moments forts dans la construction historique des services publics. Le premier se situe au début du 20e siècle, lorsque de nombreuses communes se mettent à créer des services de transport, mais aussi de boulangerie, de boucherie, de pompes funèbres, etc. On évoque alors le socialisme municipal : une sorte d'État social au niveau des communes. L'État est très inquiet de cette prolifération et cherche à encadrer ces initiatives. Cela fonde le droit de notre service public dans une logique déjà libérale.

La deuxième étape se joue dans les années 30 et jusqu'à l'après-guerre, avec la prise en charge massive par l'État de grands secteurs publics, tels que l'électricité et le train. Il s'agit notamment pour l'État de ne pas avoir un très grand nombre de petites sociétés qui font de l'électricité dans leur coin et de régler le problème des petites compagnies de chemin de fer qui faisaient faillite. Ce sont ces grands services publics nationaux qu'on appelle le service public à la française, c'est-à-dire cette conception d'un service public offert par l'État de manière très intégrée, à la fois pour des raisons techniques et politiques.

Cette conception intégrée d'une offre publique de services publics, propre à la deuxième étape, se retrouve dans des formes différentes dans la plupart des pays européens. Les Suédois ont par exemple eux aussi une offre de services très large, encore plus large que la nôtre, sorte d'extension de leur État providence. Les Italiens ont eu des politiques économiques générales qui recouvraient ces services. Les Allemands ont un système très particulier, les Stadtwerke, qui sont des grandes entreprises municipales multiservices intégrées. Et même en Grande-Bretagne il y avait des services très intégrés publics, dont le NHS (National Health Service) reste le dernier fleuron.

Quelle est la différence entre étatisation et nationalisation ?

C'est un vieux débat qui remonte aux années 30. On avait par exemple cinq ou six grandes entreprises ferroviaires. Nationaliser, ce n'était pas seulement les rendre publiques, c'était aussi en créer une seule qui soit de niveau national. Avec toujours cette idée qu'il y a des gains de productivité liés au réseau. D'une certaine manière, on a le choix entre l'intégration publique pour profiter de ces gains de productivité et les redistribuer à la fois aux destinataires et aussi aux agents, ou être dans la situation du privé avec toujours le risque d'un monopole et d'un abus de monopole.

Pourquoi faudrait-il sauver le service public ?

Parce que l'offre publique de ces services publics permet de capitaliser collectivement les gains associés au monopole. Cela permet des péréquations entre parties non rentables et rentables (par type de territoire et de population) sans créer des compensations sociales progressivement rognées. Cela permet aussi de maintenir sur tout le territoire des conditions d'emploi et de travail décentes pour des agents publics attachés à la qualité des prestations dans les interactions quotidiennes avec les usagers.

Y a-t-il eu une place un jour pour les usagers dans la gestion des services publics ?

Il y avait dans l'après-guerre une tentative de gestion à trois : État, syndicats, usagers. Mais en fait, les usagers ont toujours été relativement marginaux dans la gestion de ces grandes entreprises publiques.

Aujourd'hui, ils y sont encore moins parce qu'on est dans un modèle de concurrence et d'« *exit* » plutôt que de « *voice* » : vous n'êtes pas contents, vous changez d'opérateur plutôt que de râler. Ça ne veut pas dire que les gens sont tous ravis de ce modèle : certains ont l'impression, qui n'est pas complètement infondée, qu'ils se font toujours avoir. Avant, le jeu était inégalitaire, mais d'une certaine manière, c'était clair : on savait qu'on n'avait pas son mot à dire. Maintenant on dit « *c'est vous qui choisissez votre opérateur* », sauf que ce n'est pas nous qui rédigeons les contrats. On est toujours dans une position dominée.

Si on regarde par exemple le cas de

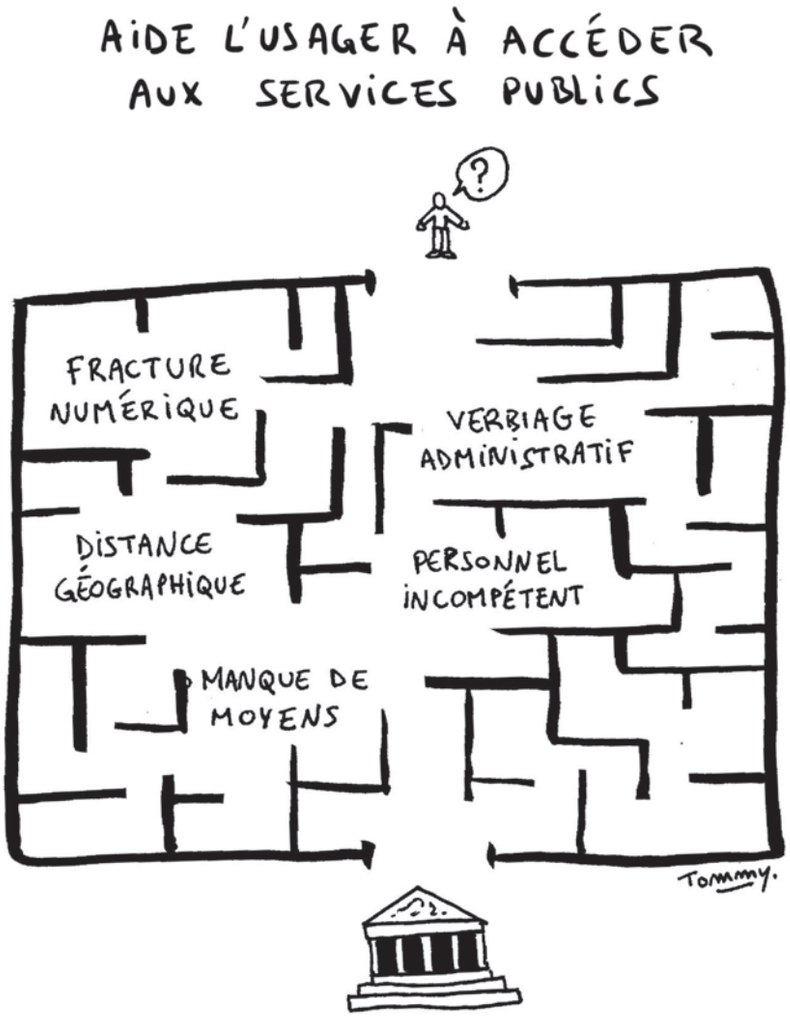

« L'EXPRESSION « SERVICES PUBLICS À LA FRANÇAISE » A ÉTÉ INVENTÉE PAR LES LIBÉRAUX POUR DÉCRÉDIBILISER LE SERVICE PUBLIC TEL QU'IL EXISTE. »

l'électricité, où les gens sont très réticents à quitter l'opérateur historique, on s'aperçoit que parmi ceux qui changent, il y a souvent des cas qui s'apparentent à de la vente forcée. Une enquête faite en Grande-Bretagne montrait que les gens qui avaient changé d'opérateur étaient souvent ceux qui n'avaient pas de digicode et donc chez qui les démarcheurs pouvaient aller et vendre des contrats de manière un petit peu abusive, sans d'ailleurs qu'ils aient toujours compris ce qu'il se passait. L'enquête montrait que souvent le changement d'opérateur se traduisait par une augmentation des factures.

La téléphonie mobile est l'un des seuls secteurs où les prix ont baissé après l'ouverture à la concurrence. Comment expliquer que l'ouverture à la concurrence fait parfois baisser ou monter les prix, ou la plupart du temps ne change rien ?

Sur la téléphonie, ça n'a pas grand sens de comparer le service en 1990 et en 2020. La pratique du téléphone n'est plus la même, et ce n'est pas l'ouverture à la concurrence qui en est la cause. Les évolutions sont d'abord technologiques. Et d'ailleurs, pour un ménage avec deux enfants qu'il faut équiper par un portable, plus l'internet, etc., le budget global téléphonie n'a pas tant baissé que ça.

Sur l'électricité ou le gaz, où c'est plus comparable, une étude de Massimo Florio montre qu'il n'y a pas de changement significatif des prix lié à la concurrence pour l'électricité et une légère augmentation pour le gaz. L'enjeu des prix, souvent mis en avant, n'est pas essentiel. Cette situation s'explique en particulier par le fait que par leur « *nature* », ces services sont associés à des monopoles.

Quels sont alors les avantages de l'ouverture à la concurrence ?

L'ouverture à la concurrence n'a pas été engagée parce que les réseaux ne marchaient pas. Elle est faite pour ouvrir de nouveaux marchés, pour ouvrir de nouvelles opportunités aux entreprises. La finalité n'est pas de résoudre un problème de dysfonctionnement des services publics.

L'État peut perdre de l'argent. Le cas le plus flagrant est celui des autoroutes. Celles-ci permettaient aisément de faire rentrer de l'argent dans la caisse de l'État. Les sociétés privées d'autoroute (gérées de manière semi-publique) ont gagné plus que ce qu'elles ont racheté à l'État. L'État gagne de l'argent une fois en vendant au privé, mais il perd la possibilité d'en gagner avec des services. La téléphonie était aussi quelque chose qui rapportait à l'État avant d'être ouverte à la concurrence.

Dans une logique d'économies de ressources, notamment d'eau ou d'énergie, la privatisation peut-elle continuer ? Quelle société privée encouragerait sa propre perte en prônant des

économies de consommations ?

La question intéressante est celle des choix modaux. Sur le transport, le ferroviaire est plus vertueux que le transport par bus. Mais il semble que l'ouverture à la concurrence favorise plutôt une désintégration de l'offre et fait apparaître que le bus est plus rentable économiquement. C'est vrai pour beaucoup de petites lignes donc ça veut dire qu'on va remettre plus de bus que de trains.

Quant à diminuer les consommations… sur l'eau c'est un problème un peu particulier. À Paris le gros problème c'est que la consommation baisse et que le coût de l'entretien du réseau est toujours le même. Donc le prix au m³ va augmenter. La baisse de la quantité d'eau ne me semble pas un enjeu important. Ce qui l'est plus, c'est l'intégration complète du cycle de l'eau, de sa production à son retraitement. C'était d'ailleurs l'un des enjeux de la ville de Paris lorsqu'elle a remunicipalisé ce secteur. Mais comme Paris est isolé, et les villes autour sont tenues en délégation par des compagnies privées, cela ne facilite pas l'intégration au niveau de l'agglomération.

Est-ce que la question reste valable sur le secteur de l'énergie, où l'objectif est de diminuer de 20 % d'ici 2020 la consommation énergétique. Comment un opérateur privé peut encourager ce mouvement ?

Là aussi, la moindre consommation d'électricité est moins liée à l'influence de l'opérateur qu'à des investissements comme l'isolation de sa maison. C'est le rôle des pouvoirs publics d'inciter à ces investissements.

Vous citiez Paris qui a remunicipalisé sa gestion de l'eau. Est-ce que c'est un exemple qui fait tâche d'huile ?

Au niveau européen, on observe un petit mouvement de remunicipalisations. En Italie, Berlusconi a rendu quasi obligatoire l'ouverture au privé des réseaux d'eau. Ce projet de loi a été cassé après un grand mouvement qui s'est traduit par un référendum et un certain nombre de villes ont redéveloppé des services municipaux. En Allemagne plusieurs villes, dont Berlin et Hanovre, réinvestissent les domaines de l'eau et de l'énergie avec une logique écologique. Et à un niveau plus collectif, les villes allemandes ont aussi collectivement négocié avec force pour la défense du niveau municipal et en particulier pour les droits des entreprises municipales de faire des prestations externes à hauteur de 20 % de leur chiffre d'affaires, condition pour leur équilibre économique.

En France, pour le secteur de l'eau, l'équilibre entre la régie et la délégation à des entreprises privées a peu été modifié. L'un des arguments intéressants est que l'existence d'une offre publique sert à éviter les dérives de l'offre privée. Quasiment tous les gens qui ont travaillé sur le prix de l'eau constatent que l'on n'a pas de différence entre la régie et le privé. Or en régie, les coûts de production sont par nature un peu plus élevés, notamment avec le statut de la fonction publique, qui offre une plus grande protection aux salariés. La différence se retrouve dans les bénéfices des sociétés privées. Et donc tant qu'il y a une offre crédible en régie municipale, le privé ne peut pas trop grossir ses bénéfices. Ils sont un peu obligés de s'aligner sur le prix du public.

Le statut des opérateurs publics, notamment des cheminots, est remis en cause. Quelles seront leurs garanties à l'avenir ?

Cela va être l'enjeu de la suite des discussions. Après le statut public, il y aura les conventions collectives. Dans le domaine de l'énergie ou de l'eau par exemple, elles sont très proches du statut public. De plus, quand vous passez d'une régie à un service privé, vous devez reprendre les mêmes agents. Pour les TER (trains express régionaux) par exemple, qui dépendent des régions, ces dernières pourront contractualiser avec la Deutsche Bahn ou avec Veolia pour faire du train, plutôt qu'avec la SNCF. Dans ce cas, Veolia reprendra les agents de la SNCF, et il les reprendra dans le cadre d'une convention collective. L'enjeu très important aujourd'hui c'est que cette convention collective ne soit pas fortement différente du statut.

Et sur d'autres secteurs, comme La Poste…

Le cas de La Poste pose une question plus radicale : celle de l'uberisation : une mère de famille sans emploi dans le périurbain peut travailler deux heures par jour pour distribuer le courrier en étant auto-entrepreneuse à la demande d'un opérateur qui créerait une offre complètement indépendante. Là, la dégradation des conditions d'emploi est plus radicale.

Il y a quelques années, La Poste a misé sur des gains de productivité dans l'infrastructure pour pouvoir résister à la concurrence de cette forme d'emploi. Elle a beaucoup investi dans des centres de tri automatiques qui permettaient de gagner sur l'efficacité du réseau, plutôt que d'uberiser le service comme le faisait au même moment son homologue néerlandaise. Cet organisme essaye aujourd'hui d'enrichir les tâches de ses salariés avec des programmes comme « *accompagner mes parents* ». Mais cette posture reste fragile face à la concurrence.

Vous travaillez actuellement sur l'impact du numérique sur le service public…

Je m'intéresse notamment à la question de l'évolution des services publics face aux nouveaux effets du numérique. Cela pose un défi nouveau : celui de la confiance. Les grandes entreprises publiques avaient su créer une forte confiance, jamais atteinte par les entreprises privées, à partir de la fiabilité technique et de la présence territoriale. Les nouvelles offres des plateformes numériques génèrent d'autres formes de confiance liées à l'inter-notation des utilisateurs, comme dans Blablacar. Le public doit apprendre à trouver sa place dans ce nouveau contexte.

Propos recueillis par Sonia

BRIBES DE MANIF

Neuf organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, Fédération autonome) ont appelé ensemble, ce qui est plutôt rare, à manifester le 22 mai 2018 « contre la casse du service public ». Ils protestent contre la suppression de 120.000 postes d'ici 2022, le gel du point d'indice sur lequel se base une partie de la rémunération et le retour du jour de carence en cas d'arrêt maladie.

« Je manifeste contre toutes les attaques du gouvernement, il s'agit d'une attaque générale du monde du travail. C'est nous qui produisons tout dans la société. Nous sommes face à un patronat de combat, il faut que les travailleurs s'y mettent. Les syndicats peuvent servir d'appui, mais il n'y a pas de sauveur mystère, il faut que l'on s'organise. »

Stéphane, CGT RATP Paris

« Je viens pour défendre les intérêts des fonctionnaires, le statut du service public. La Poste est impactée par l'ouverture à la concurrence. Cela a impliqué des suppressions de bureaux de poste et de tournées de facteur. On s'attaque maintenant aux bureaux des villes, comme à Paris. »

Philippe, FO Communication

« Je manifeste contre les suppressions de postes, le non-remplacement, la difficulté de monter en grade et le recours trop important aux non-titulaires en lieu et place de la titularisation. »

Aurélie, CFTC, travaille dans un Ehpad public de l'APHP

« Je suis venue pour défendre le service public de l'éducation nationale et l'Onisep, le service d'orientation. Le ministère entend donner aux régions la main sur l'orientation. Cela réduira notre travail d'information, qui ne portera plus que sur des métiers en tension au niveau régional. Il n'y aura donc pas les mêmes infos partout. Cela cantonnera les élèves et les jeunes à certains types de filières, de métiers.
L'Onisep existe depuis les années 70, mais maintenant, ils estiment qu'il n'y a plus besoin de psychologues. On se bat pour nos missions, mais aussi pour la jeunesse. »

Corinne, SNES FSU, psychologue de l'éducation nationale, directrice de CIO (Centre d'information et d'orientation)

« On demande plus d'effectifs sur la voie publique, pas dans les bureaux. On manque aussi cruellement de moyens, on a des véhicules à plus de 200.000 km par exemple. On nous promet des moyens supplémentaires depuis plusieurs années, mais rien ne vient. Des départs à la retraite ne sont pas remplacés et on a moins de commissariats… On espère que ça s'améliorera, on attend de voir ce qui sera fait pour assurer la sécurité de tous les citoyens. »

UNSA Police

« Je suis là pour marquer mon mécontentement sur l'avenir des services publics, on n'a pas d'interlocuteurs avec lesquels dialoguer. Pour un syndicat réformiste, c'est lamentable de ne pas être entendu. C'est nouveau, les émissaires du gouvernement arrivent avec des projets ficelés, sans aucune marge de négociation. Les corps intermédiaires ne sont pas dans le schéma macronien. On espère être reconnus à notre juste place. »

Yannicke, UNSA, prof des écoles

Maison de services au public

LA PRIVATISATION DE L'ACCUEIL

Pour lutter contre la désertification des services publics en milieu rural, aider les gens désemparés face au numérique, ou tout simplement assurer un accueil qui n'existe plus dans de nombreuses administrations, les Maisons de services au public (MSAP) se sont développées à grande vitesse. Mais cette privatisation de l'accueil ne résout pas les inégalités de la population face à l'accès aux services publics, d'autant que les moyens alloués sont limités.

Dans chaque bureau, les mêmes histoires. Celles de personnes, souvent âgées, parfois non francophones, venues chercher de l'aide pour remplir leurs dossiers administratifs. Des personnes démunies face au tout-numérique, habitant trop loin des grandes villes ou qui n'ont pas trouvé d'oreille attentive dans les administrations qu'elles ont contactées. « *Certaines personnes, notamment des papis-mamies, viennent dans un état d'anxiété terrible. Elles se trouvent soudain dans l'incapacité de faire des démarches simples qu'elles ont jusqu'alors toujours réalisées seules, telle une déclaration d'impôt. Déconnectées, obligées de demander de l'aide et pour elles, c'est une déchéance* », indique Isabelle Géhin, qui dirige cinq Maisons de services au public (MSAP) dans une zone rurale du Doubs.

Lancées en 2006 sous l'appellation Relais de Services Publics puis sous celle de MASP en 2013 sur l'ensemble du territoire, ces maisons regroupent différents services publics afin d'offrir un guichet unique de proximité aux usagers : CAF, impôts, Pôle Emploi, Sécurité sociale, organismes de retraites, MSA, etc. On en compte aujourd'hui 1.281, dont près de la moitié sont gérées par La Poste, les autres dépendant soit de collectivités, soit d'associations. Elles sont financées à hauteur de 50 % par l'État et les différents opérateurs représentés dans les MSAP. Toutes sont labellisées par l'État et doivent répondre à une charte qui définit notamment les modalités d'accueil et d'accompagnement du public, des horaires minimums d'ouverture, ou encore les délais maximum de réponse aux questions. Malgré ce cahier des charges commun, il existe de fortes disparités que ce soit en termes de fréquentation ou de qualité de services rendus.

LE TEMPS DE L'ACCUEIL

À Montbéliard, 2e ville du Doubs en nombre d'habitants, une MSAP labellisée depuis janvier 2016 s'est installée dans le quartier défavorisé de la Petite-Hollande, au milieu des barres d'immeubles. La désertion des services publics n'est ici pas en cause. « *Tout existe à 200 m* », précise Romain Bonnot, son directeur. Mais une partie de la population est en précarité économique, sociale, familiale ou linguistique. « *Les gens sont largués, démunis par rapport au numérique* », explique-t-il. « *On a fait le pari de les accueillir différemment, c'est-à-dire tout simplement de les accueillir, ce que les structures ne font plus* ». Deux salariés en contrat aidé répondent aux nombreuses demandes des habitants, « *mais il faudrait trois personnes à temps plein* », estime Romain Bonnot. Ces agents ont suivi des formations auprès des différents organismes et ont

un référent dans chaque administration qu'ils peuvent contacter pour les questions plus difficiles à résoudre. La MSAP a reçu très exactement 2.854 visites en 2017, un chiffre qui sera largement dépassé cette année grâce au bouche-à-oreille.

Non loin de Montbéliard, une association gère plusieurs MSAP déployées dans sept communes rurales avec des permanences allant de quelques heures par semaine à plusieurs jours suivant les villes. Elles ont eu au total, depuis ce début d'année, environ 4.500 visites. Six salariés et un contrat de service civique reçoivent le public et aident les usagers dans leurs démarches administratives mais également de recherche d'emploi. L'association a en effet la particularité de proposer également des offres de travail d'employeurs locaux, dans un secteur où certains habitants doivent parcourir une centaine de kilomètres pour se rendre au bureau Pôle Emploi le plus proche. Mais comme souvent, la plupart des usagers de ces MSAP viennent demander de l'aide pour utiliser l'ordinateur, voire sont illettrés (10 % du public). « *Notre rôle est également de comprendre le verbiage administratif, le traduire et agir* », résume la directrice. Depuis son bureau de la petite commune de Cuse-et-Adrisans, Isabelle Géhin, avec son équipe, reçoit tous les appels, renvoie les gens vers les différentes permanences locales, et accueille celles et ceux qui habitent le secteur . « *Chaque rendez-vous dure en moyenne une heure, et personne ne repart sans une solution*. »

Une qualité de service avec laquelle ne peut pas rivaliser la MSAP d'Arcey. Dans cette petite ville située à quelques kilomètres de là, la MSAP est gérée par la Poste, comme 504 d'entre elles. Depuis septembre 2017, Françoise Denis, qui tient le guichet depuis 30 ans, doit donc désormais assurer les missions de la MSAP en plus de son travail de postière. « *Sans heure supplémentaire* », précise-t-elle. Avec environ 60 clients de La Poste quotidiennement, elle n'a que peu de temps à consacrer aux deux ou trois demandes par semaine concernant les services administratifs. Un ordinateur avec scanner est à disposition du public dans l'ancien bureau du conseiller financier, « *mais bien souvent, les gens ne savent utiliser ni l'ordinateur ni la souris. Il faut commencer par leur créer une adresse mail, puis un compte sur le site de l'administration*. »

Elle aussi a suivi quelques formations, mais c'est le système D et son bon sens qui prévalent. « *J'avais assez de travail avec La Poste. Je n'ai pas demandé à travailler aux impôts ou à la CAF. Parfois, j'ai peur de faire une erreur qui causerait du tort, notamment sur les questions d'imposition* », déplore-t-elle. Mais elle n'a pas eu le choix. C'était ça ou la fermeture du bureau de Poste, la direction arguant d'une baisse de la fréquentation. Lorsqu'elle doit aider quelqu'un au poste informatique, elle fait donc les allers-retours entre le bureau et le guichet plusieurs fois par heure. Difficile dans ces conditions d'offrir une écoute attentive et une aide efficace.

UNE MANNE FINANCIÈRE POUR LA POSTE

La baisse de fréquentation, Françoise Denis ne l'a d'ailleurs pas constatée. La direction régionale de la Poste elle-même n'est pas en mesure de la confirmer et parle d'une diminution du nombre de clients de 6 à 8 % des bureaux de Poste à l'échelle du pays chaque année. Pour celui d'Arcey, « *il y en a eu autant en 2018 qu'en 2017, grâce à la MSAP* », indique l'attaché de presse au pôle régional de La Poste. Pourtant, seuls de très rares usagers fréquentent le bureau de Poste d'Arcey uniquement pour les services de la MSAP. L'intérêt du groupe postal à s'investir autant dans les MSAP est donc plutôt à chercher du côté financier.

Depuis 2017, et jusqu'en 2019, La Poste perçoit chaque année 16 millions d'euros au titre des MSAP, soit une moyenne de 32.000 € par an et par structure. Un quart provient des opérateurs représentés, et les trois autres quarts, 12 millions d'euros, sont issus du Fonds national postal de péréquation territoriale, qui finance une grande partie des activités du groupe. Celui-ci est d'ailleurs passé de 170 à 174 millions d'euros sur cette période, cette augmentation étant entièrement dédiée au développement des MSAP. « *Les principaux coûts d'une MSAP sont les besoins en matériel informatique et les travaux d'aménagement, notamment pour créer une zone de confidentialité dans les bureaux* », explique le service communication de La Poste. À Arcey,

« J'AVAIS ASSEZ DE TRAVAIL AVEC LA POSTE. JE N'AI PAS DEMANDÉ À TRAVAILLER AUX IMPÔTS OU À LA CAF. PARFOIS, J'AI PEUR DE FAIRE UNE ERREUR QUI CAUSERAIT DU TORT, NOTAMMENT SUR LES QUESTIONS D'IMPOSITION. »

il y a bien eu une rénovation du bureau de l'ancien conseiller bancaire et l'achat d'un ordinateur, mais les frais s'arrêtent là. Aucune augmentation pour la salariée qui a pourtant plus de travail. Et peu d'impact pour la population locale au vu du nombre de visiteurs de la MSAP et du peu de disponibilité des agents. Sachant qu'aucune embauche n'a été réalisée pour assurer les missions des 504 MSAP de la Poste, où vont les millions d'euros que le groupe postal perçoit chaque année au titre des MSAP ? Impossible de le savoir, le groupe arguant que le rapport annuel sur la gestion du Fonds national postal de péréquation territoriale ne peut pas être rendu public[1].

Pour Isabelle Géhin, il faudrait « *adapter le financement au niveau de service proposé* ». Les cinq MSAP qu'elle gère perçoivent chacune 30.000 € annuels de l'État et des opérateurs représentés, soit 50 % du financement total, « *mais il est très difficile de finaliser les budgets* ». En plus des six salariés « *conseillers emploi* », elle a dû faire appel à un service civique pour assurer l'accueil dans le bureau de Baume-les-Dames, la principale ville du secteur. Elle tente également de faire reconnaître l'intérêt général de l'association pour pouvoir collecter des dons en partie défiscalisés. « *Les salariés font un énorme travail avec des bouts de ficelles* », déplore-t-elle. Un sentiment partagé par Romain Bonnot. « *Le modèle économique des MSAP, aujourd'hui, n'existe pas, sauf si c'est une collectivité territoriale qui les supporte. L'État n'assume plus l'accueil des usagers des services publics*. »

TOUJOURS PLUS DE NUMÉRIQUE

Dans les discours, le souci semble bien compris. « *Il est inacceptable que 20 % de la population non équipée en ordinateur, n'ait pas accès au service public. Il faut être en contact et accompagné. On a déshumanisé le rapport de l'État au service public. Nous allons changer cette vision des structures administratives de l'État dans les années à venir* », promettait Emmanuel Macron en juin dernier. Pourtant, le dossier de presse publié quelques jours plus tard par l'Élysée sur le thème « *le service public : pilier du pacte républicain* » fixait comme objectif principal le déploiement du numérique, sans avancer aucun chiffre en matière de soutien aux populations éloignées de l'ordinateur.

La numérisation des services publics se poursuit donc, en témoigne l'obligation de faire sa demande de carte grise par Internet (marquée par de nombreux dysfonctionnements). Et lorsque les administrés ont encore affaire à des humains, ceux-ci n'ont plus le temps d'accueillir convenablement les usagers. D'ailleurs, « *les gens qui s'occupent de l'accueil dans les administrations sont toujours les moins considérés* », souligne Romain Bonnot. « *À la CAF comme à Pôle Emploi, ce sont souvent des services civiques à l'accueil, comme si ce n'était plus le travail des fonctionnaires de l'État* ». En reprenant la mission d'accueil du public, les MSAP pallient ce manque. Mais avec un financement précaire, remis en cause d'une année sur l'autre, et des services de qualité très variable, elles ne règlent pas fondamentalement les problèmes d'inégalités d'accès aux services publics. Elles font d'ailleurs aussi le jeu de l'État en l'incitant à se désengager plus encore. Il arrive même que certaines administrations renvoient le public vers la MSAP locale pour obtenir plus vite une réponse…

Sonia

1. Estimant que ce rapport, qui fait état de la gestion d'argent public, ne peut être privé, nous avons saisi la Cada, la Commission d'accès aux documents administratifs, courant septembre, pour l'obtenir. Mais la procédure peut être longue….

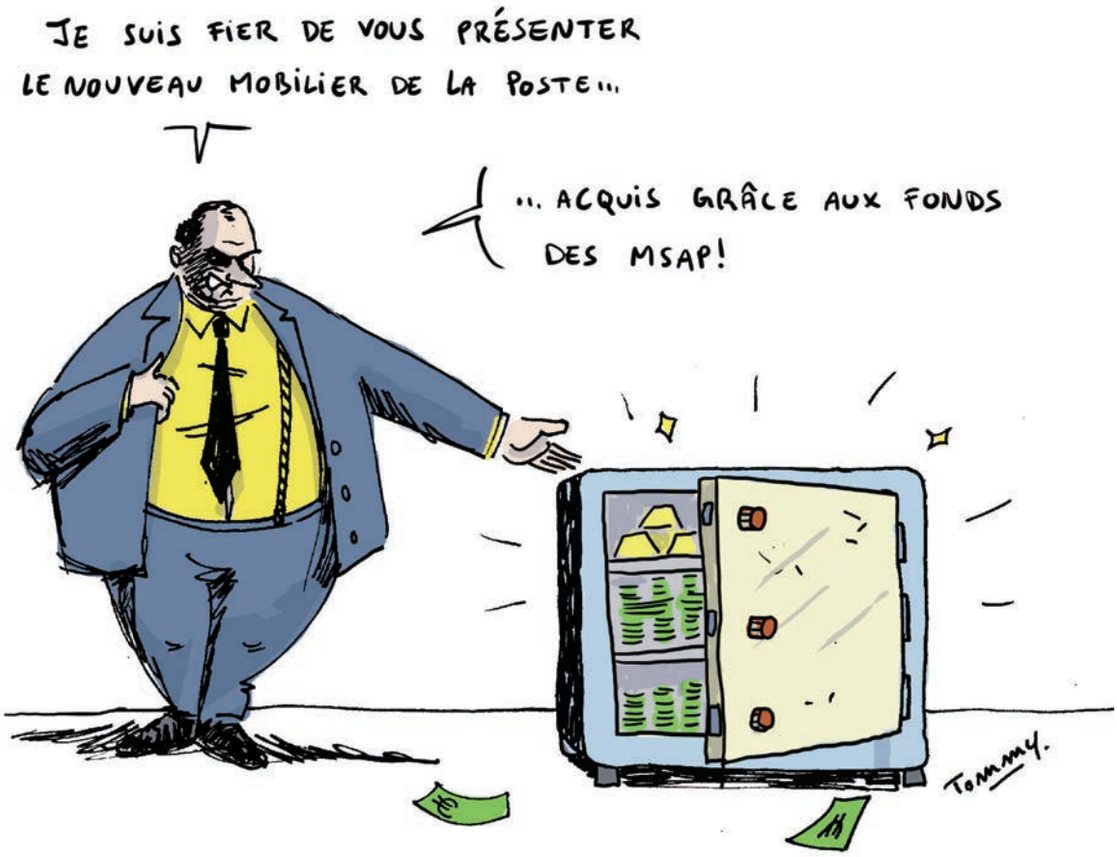

EN BREF

Les gains changent de main

La loi Pacte, actuellement examinée par le Parlement, prévoit la vente d'une partie des parts de l'État dans la Française des jeux pour passer de 72 % à « *au moins 20 %* », selon le ministre de l'Économie. L'État conservera les 3,4 milliards d'euros que lui rapporte la FDJ chaque année grâce à une TVA de 22 % sur les mises des joueurs, mais cette privatisation est très critiquée pour ses conséquences possibles en matière de santé publique. En effet, les exemples notamment italien et australien ont montré une augmentation du risque d'addiction aux jeux d'argent et de hasard lorsque ce secteur est privatisé. Or, plus d'un million de Français sont déjà en situation de grande dépendance vis-à-vis de ces jeux.

14,9 MILLIARDS

C'est la somme que les concessionnaires ont récupérée en dividendes douze ans après la privatisation des autoroutes. C'est déjà plus que le prix de vente qui avait été fixé par l'État, qui ne verra donc plus le bénéfice dégagé par l'exploitation des autoroutes pendant de nombreuses années. L'État est perdant sur toute la ligne : le prix de départ était sous-évalué, la promesse des ministres de ne pas « *trop* » augmenter le tarif des péages n'a pas été suivie d'effet et la durée des concessions a été augmentée en échange de travaux réalisés par les groupes de BTP qui contrôlent les sociétés d'autoroutes, dont Vinci pour la moitié. Cette fois, le coût des travaux a été surévalué…

Bienvenue en gare d'Auchan

En vue des JO de 2024 à Paris, la SNCF a décidé de privatiser la Gare du Nord via un partenariat public privé. Le groupe Auchan va ainsi devenir l'actionnaire principal de la Gare pendant 35 à 46 ans, et transformer le hall en un immense centre commercial : boutiques, mais aussi salle de concert, piste d'athlétisme ou encore espace de coworking, les projets du premier propriétaire privé d'une gare française sont grandioses. La surface va tripler de volume, et les travaux devraient coûter 600 millions d'euros. Quant aux trains ou au RER ? La SNCF assure que les travaux ne gêneront pas leur circulation… Ouf, les usagers de la Gare du Nord Auchan ne seront pas dérangés par les voyageurs !

Cap secret

Lancé en grande pompe il y a un an par le gouvernement, le programme Action publique 2022 visait à « *transformer l'administration en trois points : améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens* ». Un groupe de travail, le Comité Action Publique 2022, devait présenter des pistes pour chacun des objectifs au plus tard en mars dernier. Mais c'est finalement le syndicat Solidaires Finances publiques qui va dévoiler le document en juillet, intitulé « *Service public, se réinventer pour mieux servir* », l'État ayant finalement préféré le garder secret.

Il faut dire que le rapport contient des pistes explosives : 22 propositions pour réduire de 30 milliards d'euros les dépenses publiques, en réduisant le personnel, en faisant payer certaines prestations jusqu'à présent gratuites, ou en ayant recours au numérique dans tous les secteurs publics (justice, santé, enseignement). Le rapport préconise même la fin progressive du paiement en espèces.

Pour le consulter : https://www.solidairesfinancespubliques.org/component/edocman/938-le-rapport-cap22/download.html

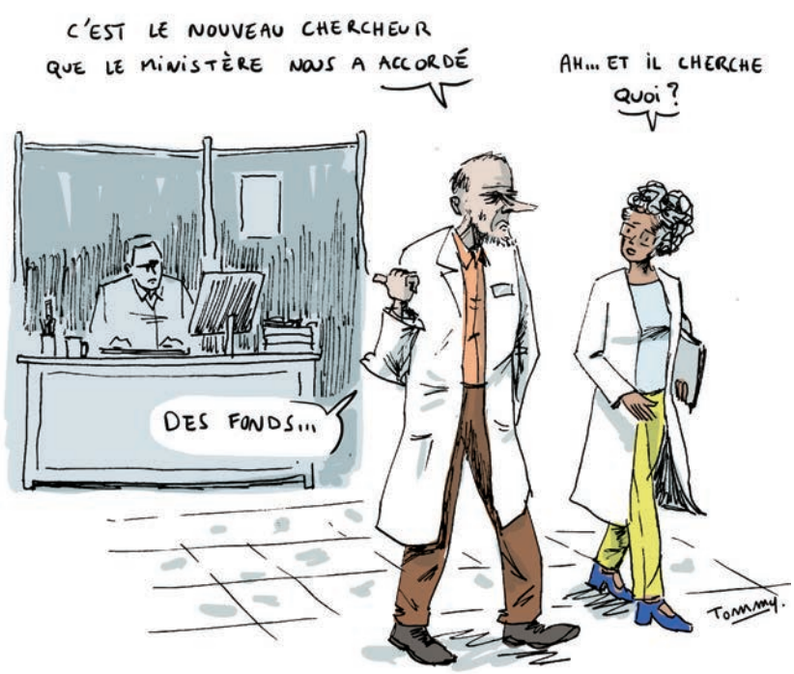

QUARTIERS MORTS

Territoire assigné à la rubrique « faits divers », la cité de la Busserine, située dans les quartiers nord de Marseille, a été le théâtre d'un épisode rocambolesque cet été. Un commando cagoulé a provoqué une fusillade et mis en joue une patrouille de police avant de prendre la fuite, sans faire de victimes. Une démonstration de force dans un contexte de rivalité entre deux bandes pour le contrôle du trafic de drogue. Mais derrière les rodomontades de ces excités de la gâchette se cache une réalité complexe, où le fatalisme devant une délinquance structurelle et le mépris des autorités croisent l'ardeur des quelques habitants déterminés à reprendre le contrôle sur leur quotidien face à l'absence criante de services publics.

Les deux carcasses rongées par la rouille sont posées là entre deux énormes rochers, juste en face de la gare. Comme un message adressé aux visiteurs. Les habitants, eux, ont depuis longtemps intégré ces éléments du décor. Les voitures calcinées font désormais partie de leur quotidien. Tout comme les « *Arah, arah* » des guetteurs brisant le silence morbide d'une cité plongée dans la torpeur de l'été pour signaler la présence de policiers.

La Busserine, il y a ceux qui y vivent et il y a ceux qui en parlent. Et comme bien souvent le discours des uns diffère légèrement de celui des autres. « *Il y fait bon vivre* », assure Yamina Mahyoub, une habitante du quartier, fustigeant les « *journalistes de LCI* » qui affirment que les familles du quartier tirent leur revenu du trafic de drogue. Les tensions exacerbées avec la cité des Flamants à quelques pâtés de maisons, avec en point d'orgue l'irruption d'un commando armé de fusils automatiques, a réveillé les charognards en quête de sensationnalisme. Il faut dire que la Busserine coche toutes les cases : grande pauvreté, trafic, délinquance, violence… La tempête politico-médiatique qui a suivi et les dizaines de reportages in situ ont surtout montré que dans pareil cas, l'empressement des médias nationaux à couvrir ce genre d'« *événement* » est inversement proportionnel à l'intérêt qu'ils portent réellement au quartier. Une visite éclair du ministre de l'Intérieur Gérard Colomb, accompagnée d'une vague promesse à destination des forces de l'ordre, et le tour était joué. Les caméras se replient, en attendant le prochain psychodrame. Ceci explique peut-être la méfiance à l'égard de la presse de la part d'habitants lassés de répondre toujours aux mêmes questions et consternés de voir le résultat à la télé.

Il est fascinant de constater à quel point les mots résonnent différemment selon que l'on vive en centre-ville ou dans une cité. Lorsque les

habitants de la Busserine emploient le mot réseau par exemple, ils semblent lui conférer une force majuscule. Le Réseau. Une capitale qui trahit certainement leur impuissance face à cette situation. « *Il y a toujours eu du trafic, on vit avec, on tolère car on n'a pas le choix...* », explique Yamina la voix lasse. La mère de trois enfants, présidente d'une association de locataires, vit dans la cité depuis une dizaine d'années. Elle a constaté la lente dégradation du quartier et l'emprise toujours plus forte du réseau sur une jeunesse fatalement désœuvrée. « *Ils commencent de plus en plus jeunes, on a des filles maintenant, elles te disent "ou c'est ça, ou je fais la pute"* ». À la Busserine, seuls 15 % des 15-24 ans ont un emploi.

« *Quand j'ai commencé en 1975, les "grands" refusaient que les minots trempent dans le trafic* », explique Anne-Marie Tagawa, éducatrice de rue à la retraite. Mais ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui : « *on les laisse rentrer mais ils sont totalement muselés* ». Le réseau s'assure en effet de leur loyauté. Il y a quelques années, à la cité voisine de Font-vert, un des caïds a tout simplement fait creuser une piscine sur un terrain vague. Et les minots de patauger tout l'été. C'est ainsi qu'en échange de petits services, les fameux « *canette-sandwich* » livrés aux guetteurs, ils rentrent dans la famille. Qui leur assure une protection en retour. Mais ce n'est pas tout, le réseau leur offre également un cadre, une reconnaissance, un lieu où peuvent s'exprimer leurs illusions perdues.

DES HABITANTS LIVRÉS À EUX-MÊMES

En bordure de la cité se trouve le centre social l'Agora. Y accéder n'est guère aisé. Il faut longer un chemin de terre poussiéreux, collé au chantier de la nouvelle rocade L2. A proximité du centre, un ancien jardin partagé est aujourd'hui envahi par les mauvaises herbes. De l'autre côté, sur l'une des façades décaties, un tag annonce de manière sentencieuse « *La Buss c'est Fortnite mec* », en référence au célèbre jeu vidéo de *battle royale* où la loi du plus fort règne en maître. Fondée en 1972 par un prêtre ouvrier, l'Agora accueille à l'année des dizaines de gamins du quartier. Soutien scolaire, groupes de parole, sorties en ville, ateliers, le centre cumule les activités. Unanimement reconnu dans le quartier, il a même reçu la visite de la préfète déléguée à l'égalité des chances, Marie-Emmanuelle Assidon, après l'épisode du commando. Une visite qui a laissé un goût amer au directeur Guillaume Seze. « *Les discours valorisants, c'est toujours agréable mais on a passé l'âge de recevoir des caresses* », assène-t-il.

Il faut dire que la situation des centres sociaux est des plus préoccupante. Entre les baisses de subventions, le désengagement de la région, la fin des contrats aidés et une machinerie administrative toujours aussi lourde, le constat est implacable. « *On voudrait travailler sur du long terme, mais c'est impossible* », se désole le directeur. D'autres responsables de centres sociaux manifestent leur colère depuis plusieurs mois devant ces coupes budgétaires, qui menacent à court terme l'existence de ces structures. Aux Pennes-Mirabeau, le plus ancien centre social de la ville a par exemple fermé ses portes après 63 ans d'existence. Et à la Busserine ? Malgré un budget réduit, le centre tient bon et mise sur un tissu associatif dynamique ainsi qu'une culture militante très ancrée. « *Beaucoup de gens ont à cœur de ne pas laisser le quartier se dégrader* », confirme M. Seze. Malgré une érosion certaine des forces militantes et associatives ces 20 dernières années, la Busserine demeure un espace où les habitants fourmillent d'idées. Dans un territoire carencé en services publics, équipements, commerces, presque clos sur

lui-même et où un ménage sur deux dispose de revenus inférieurs à 6.317 euros (Insee, 2012), l'entraide et la solidarité entre les habitants sont ce qu'il y a de plus précieux. Ainsi, lorsque la direction de la seule véritable crèche du quartier a annoncé sa fermeture, invoquant des questions de sécurité, la levée de boucliers a été instantanée. Les familles ont obtenu un an de répit, la direction acceptant de suspendre sa décision. Lorsque les menaces et les intimidations du réseau se font de plus en plus insistantes vis-à-vis des éducateurs bénévoles du club de foot (le président a dû interrompre les entraînements après un braquage), le même élan de solidarité vient se substituer à la défaillance des autorités.

UN GOÛT DE GRAVIER DANS LA BOUCHE

Sur les murs de l'école rénovée, collée au stade Hamada Jambay (figure locale et ancien joueur de l'Olympique de Marseille), de larges portraits d'élèves en noir et blanc à moitié déchirés illustrent malgré eux la déshérence du quartier. Un important projet de rénovation de plus de 100 millions d'euros a pourtant permis la réhabilitation de nombreux logements et équipements. Néanmoins, comme pour le groupe scolaire, des « *oublis* » et malfaçons viennent ternir l'enthousiasme suscité par la promesse de la collectivité de remodeler en profondeur le quartier afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'ouvrir sur la ville. Outre les nuisances causées par le ballet incessant des camions qui circulent « *jours et nuits* », selon Djamila Mostefa, présidente de l'association de parents d'élèves, c'est bien l'absence de concertation et de suivi des travaux qui inquiète l'habitante. « *On vit dans la poussière* », déplore-t-elle. « *À proximité du chantier, c'est une décharge à ciel ouvert, en bas des immeubles rénovés, la chaussée n'a pas été refaite et l'hiver dernier l'éclairage public ne fonctionnait pas.* » Plus préoccupant : les intrusions dans l'école à cause d'une entrée non sécurisée. Un toxicomane s'était introduit l'an dernier, déclenchant l'ire des parents. Ailleurs, c'est toute la vie du quartier qui est chamboulée. Le cadastre et la voirie en cours de reconfiguration provoquent un véritable casse-tête pour les habitants qui ne savent plus vers qui se tourner. La mairie de secteur, aux mains du FN Stéphane Ravier depuis 2014, est aux abonnés absents et le quartier est découpé entre plusieurs bailleurs sociaux, dont Logirem, épinglé pour l'affaire de la légionellose à Air-Bel (voir encadré). Au nord, le parc entourant des tours de 15 étages est jonché de bris de verre et détritus en tout genre : emballages plastiques, canettes vides, pelures d'oignons, bandes de gaz stériles, os de poulets, fripes, serviettes usagées…

Si la gestion des ordures ne semble pas être la priorité des élus, l'espace culturel de la Busserine, lui, bénéficie d'un intérêt particulier. Fermé depuis 18 mois, officiellement pour cause de rénovation, le chantier est à l'arrêt pour une durée indéterminée. Selon nos informations, la nouvelle équipe municipale se serait mise en tête de revoir de fond en comble les activités proposées promouvant l'interculturel et le « *vivre ensemble* », qui ne sont pas franchement à leur goût. Plusieurs spectacles ont ainsi failli être annulés par l'intervention d'élus frontistes. En attendant, comme pour le centre médical transféré hors du quartier et remplacé par un énième « *snack* », les habitants devront sortir du quartier pour se changer les idées. Malgré une certaine proximité avec le centre-ville, les transports en commun ne sont pourtant pas légion : la gare TER a vu le rythme de ses trains réduit au minimum, quand les bus (seulement trois par heure) ne circulent plus après 20h… « *Ils font en sorte de nous maintenir enfermés dans la cité* », regrette Djamila. Mais la jeune mère de famille ne se laisse pas pour autant abattre. Elle vient de monter un projet de ramassage scolaire pour permettre aux plus jeunes de se rendre à leur école en toute sécurité, dans un quartier où près d'une famille sur deux est monoparentale.

Sur un territoire où l'on apprend dès le plus jeune âge à ne compter que sur soi-même, l'optimisme acharné des quelques militants associatifs encore présents force l'admiration. Le dernier souffle d'un corps agonisant qui s'accroche à la vie. Pour combien de temps encore ?

Mehdi Boudarene

EAU SALE À AIR-BEL

Après des années de combat et la mort d'un homme en septembre 2017, les habitants de la cité Air-Bel (11e) vont enfin obtenir réparation. Le tribunal des référés a sommé cet été les trois bailleurs à engager des travaux de rénovation des canalisations d'eau. Contaminée par une bactérie, la légionelle, l'eau était impropre à la consommation. Malgré des opérations de chloration pour limiter la propagation de la bactérie, rien n'y a fait, les différents prélèvements effectués chaque trimestre dépassaient largement la norme en vigueur. En attendant le début des travaux, les bailleurs ont installé des filtres dans les tuyauteries, bien insuffisants pour empêcher toute contamination selon les habitants qui affirment devoir toujours se laver avec de l'eau en bouteille. Construite en 1971 sur le plateau de la Fourragère, Air-Bel est passée à travers les mailles de tous les grands plans de rénovation. Il aura donc fallu la mort d'un individu ainsi que la détermination des habitants pour qu'enfin les autorités daignent bouger. Reste à savoir combien de temps prendront les travaux de mise en conformité.

Dolcu

SALIVEZ, VOUS ÊTES FICHÉS !

Créé en 1998, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) était initialement destiné à répertorier l'ADN des auteurs d'infractions sexuelles pour faciliter les enquêtes policières. Il a rapidement été étendu à presque tous les autres crimes et délits, ainsi qu'aux personnes uniquement soupçonnées mais non condamnées. Il contient aujourd'hui plus de 4 millions de profils génétiques. Mis à part les contestations de certains militants ou syndicalistes qui s'insurgent d'être stigmatisés en raison de leurs positions politiques, la mobilisation reste timide devant ce fichage qui se veut généralisé.

« *Mon ADN il est à moi, et même en rêve, vous l'aurez pas* », scandaient en mai dernier dans les rues de Besançon les militants de la Confédération paysanne. Ce jour-là, ils accompagnaient jusqu'au tribunal Dominique Henry qui comparaissait en appel pour refus de prélèvement ADN. Un procès de plus pour l'agricultrice et institutrice à la retraite qui affronte la justice depuis sa participation au démontage de la salle de traite de la ferme des 1.000 vaches organisé par son syndicat en 2014. En effet, en plus des jugements pour l'action en elle-même, l'État la poursuit pour obtenir son ADN. Après avoir refusé de le donner une première fois lors de sa garde à vue en 2014, elle avait été condamnée à 300 € d'amende avec sursis. Convoquée à nouveau par la gendarmerie qui insiste pour récupérer son empreinte génétique, elle refuse encore ce qui lui vaut une nouvelle condamnation, cette fois à 750 € d'amende. Elle a fait appel de cette décision, et ce jour là, son avocate est plutôt confiante.

Quelques mois plus tôt, en juin 2017, la France a en effet été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) saisie par un berger basque lui aussi condamné pour refus de prélèvement ADN après une manifestation. La CEDH a estimé que la France avait violé l'article 8 de la Constitution, qui énonce le droit « *au respect de sa vie privée et familiale* ». Depuis cet arrêt, les tribunaux français ont tendance à donner raison aux militants jugés pour ce fait, même si ce n'est pas systématique. Maxime Susini, militant nationaliste corse, a par exemple écopé de deux mois de prison ferme fin septembre pour ce motif. Pour Dominique Henry, ce sera enfin la relaxe. Mais « *le combat n'est pas fini, car le fichage des militants se poursuit* », rappelle-t-elle. Début octobre, c'est ainsi le journaliste indépendant Alexis Kraland qui a été convoqué pour avoir refusé de donner son ADN après une garde à vue faisant suite à son traitement de la manifestation parisienne du 1er mai.

L'ADN, LA REINE DES PREUVES ?

La molécule d'acide désoxyribonucléique, dont la structure en double hélice a été décrite pour la première fois par Warson et Crick en 1953, est désormais au cœur des recherches scientifiques dans les domaines médical, généalogique ou juridique. Elle a pris rapidement une telle importance dans les enquêtes criminelles qu'elle se voit parfois surnommée la « reine des preuves ». Ce n'est pourtant jamais une preuve irréfutable, sauf pour disculper comme dans le cas de l'Innoncence Project, une association américaine qui a déjà fait libérer plusieurs centaines de prisonniers grâce à des contre-expertises ADN.
L'efficacité d'un fichier d'empreintes génétiques est pourtant questionnée. Une recherche de 2017 qui s'appuie sur 10 années de pratiques en Meurthe-et-Moselle estime que « l'utilisation des empreintes génétiques est peu utile que ce soit au stade de l'enquête ou au stade du jugement (NDRL : car bien souvent, les analyses ADN se font sur des personnes déjà suspectées, sans passer par le fichier) mais parfois elle s'avère déterminante, c'est ce qui explique la perception extrêmement positive dont bénéficie ce moyen d'enquête et mode de preuve ». Menée par Bruno Py, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Lorraine, elle conclut : « C'est cette confiance (presque aveugle) en ce moyen d'enquête qui explique la volonté de ficher massivement, potentiellement tous les individus. »

FICHAGE MASSIF

En 2016, 498 condamnations ont été prononcées pour refus de prélèvement ADN. Parmi eux, des faucheurs d'OGM, des militants anti-publicité ou encore des manifestants accusés d'outrage ou de rébellion sur les forces de l'ordre. Si la plupart avaient été condamnés pour d'autres faits, certains ont simplement été soupçonnés. Philippe Henry, maître de conférences à l'université de Besançon, a par exemple accepté un prélèvement de ses empreintes génétiques lors de sa garde à vue après une manifestation qui a dégénéré, avant d'être relâché quelques heures plus tard sans qu'il y

POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
Fichier national des empreintes génétiques
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ÉTAIT À PARIS LORS DES MANIFESTATIONS CONTRE LA LOI TRAVAIL
N'AURAIT PAS SCANNÉ UN ARTICLE SUR UNE CAISSE LIBRE-SERVICE
A REFUSÉ DE RÉGLER UNE CONTRAVENTION A LA SNCF
S'EST OPPOSÉE À L'ARRESTATION D'UNE DE SES ÉLÈVES, SANS-PAPIERS
PÈRE DE BASILE B., LICENCIÉ POUR FAUTE
SEMBLE AVOIR PEUT-ÊTRE VOLÉ UN PAQUET DE MARS À AUCHAN
RECONNU COUPABLE DE TAPAGE NOCTURNE
VOISINE D'UN TRAFIQUANT
A MARCHÉ VIOLEMMENT POUR LE CLIMAT
A PROBABLEMENT PARTICIPÉ AU BLOCAGE DE SON USINE
EST PARTI DU CAFÉ DU COMMERCE SANS PAYER
N'AURAIT JAMAIS VOTÉ
Tommy

ait de suites judiciaires. Voilà deux ans qu'il tente avec son avocate de savoir s'il est effectivement inscrit au FNAEG afin de demander sa radiation, ce qui est théoriquement possible pour les personnes non condamnées. Par ailleurs, s'il est interdit en France de procéder à un prélèvement d'ADN sur la personne sans son autorisation, le prélèvement d'ADN « *à partir de matériel biologique qui se serait naturellement détaché du corps de l'intéressé* », comme des cheveux ou de la salive sur un mégot ou un gobelet, est autorisé.

Initié sous le gouvernement Jospin en 1998 dans une France sous le choc de l'affaire du violeur multirécidiviste Guy Georges, le FNAEG ne comporte alors que les empreintes génétiques des auteurs de crimes sexuels et les traces retrouvées sur les lieux de tels crimes. En 2001, suite aux attentats du 11 septembre, le fichier est élargi à d'autres crimes d'atteinte grave aux personnes, et le délit de refus de prélèvement pour les personnes condamnées est introduit. Mais c'est en 2003, sous le gouvernement Raffarin, que le fichier va prendre de l'ampleur puisque tous les crimes et délits, à l'exception des infractions financières et routières, seront désormais concernés. De plus, l'ADN des personnes suspectées, même si elles ne sont pas condamnées finalement, est intégré au fichier.

Grâce à ce fichage tous azimuts, le FNAEG gonfle à vue d'oeil. En 2013, il comptait un peu plus de 2,5 millions d'individus, dont seulement 430.000 condamnés d'après la CNIL. Au 31 mai 2018, 4.587.632 profils génétiques y étaient enregistrés selon la Chancellerie. Pour Youssef Badr, porte-parole du ministère de la Justice, « *l'alimentation effective du FNAEG est le corollaire de son efficacité, et permet d'optimiser les rapprochements et de résoudre des affaires non élucidées* ». Cela sous-entend cependant que tout le monde est un criminel en puissance, que ce soit le syndiqué arrêté pour une action à visage découvert, ou la personne accusée de vol après avoir mal scanné ses articles Ikea à la caisse automatique[1].

LES DANGERS DU FICHAGE

Avec l'arrêt de la Cour européenne, un caillou vient enrayer la machinerie bien huilée de l'alimentation du FNAEG. Désormais, le refus de prélèvement peut être entendu par la justice. Les militants qui ne veulent pas être fichés avancent plusieurs arguments. Outre le fait de ne pas vouloir être assimilés à des délinquants ou des terroristes, il y a des inquiétudes sur l'usage qui sera fait de leur ADN. « *Le fichage des militants, et de la population en général, est très grave. On a vu ce qu'il s'est passé dans l'Histoire, après la Première Guerre mondiale, avec le fichage des communistes, des nomades, des déserteurs, qui a été un outil très efficace quand le régime totalitaire est arrivé* », rappelle Dominique Henry.

De plus, si les segments d'ADN prélevés étaient normalement non codants, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas en tirer d'informations sur l'ori-

gine de la personne, ses caractéristiques physiques ou d'éventuelles maladies, cette affirmation est aujourd'hui remise en cause avec les nouvelles découvertes génétiques. Selon Pierre Darlu, généticien cité dans l'étude de Bruno Py (voir encadré p.20), « *on peut désormais déterminer si la personne fichée appartient à la population asiatique, européenne ou africaine et avoir des renseignements sur sa morphologie (couleur de peau, son profil par exemple). Par ailleurs, du fait des lois génétiques, on hérite de la moitié de l'ADN du père, de la moitié de l'ADN de sa mère et d'un quart d'empreintes génétiques de ses frères et sœurs. Quand on intègre quelqu'un dans ce fichier, on intègre ainsi sa parenté la plus proche* »[2].

Or, pour être constitutionnel, un fichier d'empreintes génétiques ne doit pas pouvoir être utilisé dans un but parfaitement étranger à celui fixé par le législateur, à savoir : « *faciliter l'identification et la recherche des auteurs des infractions* ». Dès lors que le FNAEG contient des informations génétiquement codantes, cela pourrait constituer une dérive. « *Ainsi, l'usage de données biométriques qui pourraient être reliées à l'identification de minorités ethniques, ou leur détournement à des fins politiques, sont particulièrement source d'inquiétude. On imagine aisément l'utilisation aux fins de stigmatisation, d'exclusion sinon d'élimination que des régimes totalitaires auraient pu faire ou pourraient faire de tels instruments ainsi mis à leur disposition...* », soulignait déjà le Comité national d'éthique dans un avis de 2007.

Enfin, l'inscription au FNAEG dure 25 ans pour les personnes soupçonnées et 40 ans pour celles condamnées. « *C'est très long. Des personnes mal intentionnées pourraient s'emparer de ce fichier. Je partage mon ADN avec mes enfants, je ne veux pas leur laisser ce 'cadeau'* », ajoute Dominique Henry. Ces durées, non proportionnées à la nature des infractions, sont d'ailleurs à l'origine de la condamnation de la France par la Cour européenne. En 2010 déjà, une décision du Conseil constitutionnel rappelait qu'il manquait le décret fixant les durées de conservation des empreintes génétiques du FNAEG en fonction de la nature et de la gravité des infractions. Il y a un an, le ministère de l'Intérieur indiquait à Mediapart que le décret « *serait prêt dans les semaines à venir* ». Depuis, toujours rien. Cet été, le ministère de la Justice nous faisait savoir que « *ces dernières années, la France a entrepris de modifier le régime des fichiers de police judiciaire afin de mieux tenir compte des évolutions législatives nationales et de la jurisprudence notamment européenne. (...) Le FNAEG est ainsi concerné et les modifications entreprises seront très prochainement consacrées* »… Mais toujours rien.

UNE MOBILISATION À LA PEINE

Si la loi sera donc légèrement modifiée, elle ne devrait pas remettre en cause le principe du fichage généralisé. L'inscription des personnes relaxées ou même suspectées de vol de bonbons à l'étalage ou de participation à une manifestation pourra se poursuivre. Pour Cécile Muret, secrétaire nationale de la Confédération paysanne, « *le fichage est un outil d'intimidation* » utilisé dans le cadre de « *la répression par le pouvoir contre les syndicalistes et les militants qui s'opposent à la pensée dominante politique ou économique* ». Pourtant, « *les citoyens sont peu mobilisés sur cette question* », constate Florence Bellivier, professeur de droit à l'université de Paris Nanterre et membre du FiTeGe, un projet de recherche pluridisciplinaire sur les Fichiers et témoins génétiques. « *Faire en sorte que la société civile puisse se saisir de cet objet* » sera d'ailleurs l'une des préconisations du projet FiTeGe qui prendra fin en décembre 2018, indique Florence Bellivier.

Même constat du côté de celles et ceux qui tentent de faire bouger les lignes. « *Résister au prélèvement et au fichage, c'est un combat diffus à faire au jour le jour, et c'est une pratique à diffuser partout dans les milieux militants, tout autant qu'aux personnes non politisées. Car il ne faut pas se leurrer quant à la finalité du fichage et ce ne sont pas les quelques refus venant de militants dits politiques qui vont changer la donne* », indique un petit groupe de personnes qui essayent de faire effacer leurs données de différents fichiers et tiennent le blog Résistance fichage ADN[3].

Sonia

LE FNAEG, UN OUTIL EUROPÉEN

La France n'est évidemment pas le seul pays à s'être dotée d'un fichier national des empreintes génétiques. En Europe, le Royaume-Uni est pionnier : il lance son fichier, le NDNAD, en 1994, avec comme objectif d'atteindre les 5 millions de profils enregistrés, objectif atteint en 2008. Il est aussi le premier à se faire taper sur les doigts par la Cour européenne des droits de l'Homme qui lui demande en 2010 d'ajuster la durée de conservation des données : désormais, la durée est fixée à six ans pour les personnes innocentées et maintenue à 100 ans pour les personnes condamnées.

En 2005, l'Europe adopte le traité Prüm qui prévoit la disponibilité, sous de strictes conditions, des empreintes génétiques, des empreintes digitales et des plaques d'immatriculation. 15 pays l'ont ratifié, et certains, comme la Belgique, se sont alors dotés de fichiers génétiques nationaux pour l'occasion. « Ce traité amplifie à grande échelle les questionnements que l'on peut avoir sur l'efficacité du recours massif à la preuve ADN pour appréhender les auteurs d'infractions et prévenir la criminalité», souligne la professeur de droit Florence Bellivier.

1. L'histoire se déroule le 1er octobre dans un magasin de Strasbourg.
2. Ce fichage familial par extenso a déjà été utilisé, notamment en 2011 dans le cadre de l'affaire d'Elodie Kulik, une jeune femme retrouvée morte et violée 9 ans auparavant. Les traces d'ADN prélevées sur la scène du crime ont été comparées à toutes celles du FNAEG, ce qui a permis d'identifier le père du coupable.
3. https://resistancefichageadn.noblogs.org/

COMPLÉTEZ VOTRE COLLECTION...

VOUS POUVEZ COMMANDER UN NUMERO PAR COURRIER OU SUR NOTRE SITE INTERNET

Voici les numéros encore disponibles. Les numéros épuisés sont à télécharger sur notre site Internet.

WWW.LUTOPIK.COM

n°4 - 4€

n°5 - 4€

n°6 - 4€

n°9 - 4€

n°11 - 4€

n°12 - 5€

n°13 - 5€

n°14 - 5€

n°15 - 5€

n°16 - 5€

n°17 - 5€

n°18 - 5€

n°19 - 5€

n°20 - 5€

JE COMMANDE DES EXEMPLAIRES

Quel(s) numéro(s) voulez-vous ? :

.....

.....

.....

Montant total : .....

Mes coordonnées :

Nom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Courriel :.....

Bulletin à retourner à :
Lutopik Magazine - 2, Sous la Côte - 25340 Fontaine-lès-Clerval
Chèque libellé à l'ordre de Lutopik Magazine

... ET ABONNEZ-VOUS À D'AUTRES MÉDIAS INDÉPENDANTS

Puisque Lutopik, c'est fini, on s'est dit que vous auriez sûrement envie de lire autre chose. Voici quelques titres qu'on aime bien, et qui ont eux aussi besoin de lecteurs et lectrices pour continuer à proposer une information de qualité.

l'âge de faire

Lors de votre abonnement, vous recevez le **premier numéro en double**, faites-le découvrir... Les abonnements souscrits après le 15 du mois débuteront le mois suivant.

POUR 1 AN (11 NUMÉROS)

- ☐ Abonnement ..... 20 €
- ☐ Abonnement par prélèvement ..... 19 €
- ☐ Abonnement petit budget ..... 16 €
- ☐ Abonnement soutien ..... 30 € et +
- ☐ Collectivités, associations, professionnels .. 32 €
- ☐ Abonnement couplé papier + pdf ..... 30 €

Je règle :

☐ par chèque (à libeller à l'ordre de Scop L'âge de faire-le journal)

☐ par prélèvement automatique

(joindre un RIB + autorisation ci-jointe, cela induit un renouvellement tacite de votre abonnement)

Mes coordonnées :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Pour un abonnement à l'étranger, nous contacter.

OBJECTIF 15 000

ET AUSSI :

- Basta ! (bastamag.net)
- CQFD
- Cram-Cram (jeunesse)
- La Décroissance
- Fakir
- Frustration
- La Gazette de Gouzy (BD)
- Global (globalmagazine.info)
- La Gueule ouverte
- ICI Bazar
- Jeff Klak
- Le journal minimal (lejournalminimal.fr)
- Panthère Première
- Passerelle Eco
- Reporterre.net
- Side Ways (side-ways.net)
- Silence
- Transrural Initiatives
- Z
- Zelium

CES *AUTOMÉDIAS* QUI LUTTENT

À côté des titres de presse mainstream ou indépendants, une autre catégorie de périodiques, plus ou moins réguliers, éclot sporadiquement dans le paysage : les médias de lutte. Généralement focalisés sur un seul combat, la plupart du temps local, ils sont réalisés par les militants eux-mêmes.

Bétons & Biftons, écrit par des opposants au contournement autoroutier ouest de Strasbourg, *À Pierre Fendre* contre l'implantation d'un Center Parcs à Poligny ou encore *L'En Ville*, réalisé avec des habitants de Bagnolet qui luttent contre la gentrification de leurs quartiers. Tous ces titres ont le même but : ne pas laisser le monopole de l'information aux médias dominants, qui appartiennent à des groupes financiers dont les intérêts et les ramifications économiques sont si larges qu'elles concernent plusieurs secteurs d'activités très éloignées de la seule branche médias.

Face à une telle main mise sur l'information, l'idée première de l'auto-média est de tenter de proposer une autre réalité, une autre subjectivité qui viendrait contrebalancer celle des multinationales relayée par les médias à la botte de l'oligarchie. Bien sûr, au même titre que pour toute presse, leur contenu doit être questionné, car ils cherchent eux aussi à nous vendre un projet de vie, de société. Mais ils apportent une information contradictoire, utile au débat. Là où les groupes de presse soutiennent bien souvent le marché économique, les médias de lutte prennent la défense des humains, des animaux et des plantes, contre un système capitaliste destructeur et dévoreur d'espaces.

Béton & Biftons

Les Bishnols du collectif GCO NON MERCI vous informent. N°5

édito

GCO NON MERCI

Légitime défense

Mikerlé

Sans vous ça ne sera pas pareil...

Prendre la bonne direction.

Les multinationales n'ont pas de difficultés à éditer des brochures de luxe diffusées gratuitement à des milliers d'exemplaires en bénéficiant du soutien de la presse quotidienne régionale. Pour les opposants, il est beaucoup plus difficile de faire entendre leurs voix. Ainsi, les rédacteurs de *Bétons & Biftons* définissent leurs objectifs comme une volonté de « *donner des informations différentes de celles de Vinci, de diffuser un autre point de vue* ». Il en va de même pour *L'En Ville*, qui souhaite proposer un « *récit autre de ce qui se passe, de la guerre sociale en cours, tout en se voulant un medium de prise de paroles et de partage d'informations et d'analyses.* » Pour les animateurs du journal *À Pierre Fendre*, il est également question de « *transmettre quelque chose qui reste un peu plus longtemps en place qu'un tweet et construire quelque chose sur le moyen ou le long terme.* » Dans tous les cas, pour les alsaciens, il s'agit de recueillir des informations pour essayer de « *réveiller les consciences, de rassembler les gens, de motiver certains à participer au combat et, enfin, qu'il ne soit pas possible de dire : on ne savait pas !* »

DIFFÉRENTS STYLES

Pour cela les styles et le fond peuvent diverger. *Bétons & Biftons* use de l'humour, d'un ton sarcastique

L'EN-VILLE 2

Quelques récits de transformations urbaines : Montreuil et Bagnolet

Janvier 2013 – Janvier 2016

Collectif Prenons la ville

« *qui serait à même de passer outre des divergences à propos de certains points de vue* ». *À Pierre Fendre* commet des articles en « *réaction à l'actualité mais aussi sur des sujets de réflexion plus profonds ou encore propose des textes provenant d'une lutte sœur* ». À travers les pages de *L'En Ville*, il est question d'« *analyser les transformations immobilières en cours afin d'organiser la résistance* ». Pour cela, les sujets traités peuvent être « *spécifiques et aborder une expulsion, la lutte de migrants sans-papiers, la casse du marché des biffins, la prolifération des jardins partagés ou des grilles dans et autour des espaces publics !* »

Si ces médias ne relayent que la voix des opposants à un projet, le débat y est quand même présent, car tous ne défendent pas forcément la même ligne idéologique. Dans *Bétons & Biftons*, certains se battent contre le capitalisme quand d'autres préfèrent demander des aménagements, comme des murs antibruits à Vendenheim au sujet du projet

de contournement ouest de Strasbourg.

À part pour *Bétons & Biftons* qui repose sur une équipe fixe de quatre ou cinq bénévoles, les autres médias de lutte contactés n'ont pas de comité de rédaction fixe. Ainsi, chaque membre du collectif opposé au projet de Center Parc à Poligny, est invité à participer, comme cela est le cas pour *L'En Ville* qui fait « *appel à celles et ceux qui sont lié-es au collectif Prenons la ville et qui ont le temps de s'y coller* ». Les tâches sont ensuite « *réparties selon les intérêts, les envies, les compétences de chacun-e* » ce qui a pour résultat que chaque numéro est différent autant dans sa conception que dans la forme. Ce fonctionnement permet une certaine souplesse dans la réalisation des numéros qui paraissent « *en fonction de l'actualité de la lutte* » ou quand « *il y a assez de matériaux pour remplir les pages* ».

Leur irrégularité est une force puisqu'il n'y a aucune contrainte ni délai de parution. Il n'est pas question de publier pour publier. Ainsi le n°1 de *L'En Ville* est paru en juin 2013 quand le second a vu le jour en avril 2016 et que le troisième se fait attendre ! Entre le n°3 et le n°4 d'*À Pierre Fendre* un peu plus d'un an s'est écoulé alors que les trois premiers numéros étaient parus en moins d'un an. Il en va de même pour *Bétons & Biftons* dont les six premiers numéros paraissaient à un rythme de deux à trois mois, de septembre à avril 2016, quand le n°7 sort en octobre 2017 sans que le n°8 ne soit pour l'instant envisagé... Dans ce cas précis, ce n'est pas le manque d'actualité qui est la cause de ce délai, mais le manque de temps et de disponibilité de la petite équipe qui n'a pas réussi à créer une dynamique rédactionnelle au sein du collectif GCO non merci ! Nous touchons là aux limites de la capacité de parution de ces journaux qui dépendent trop souvent d'une poignée de militants, pas toujours disponibles pour s'atteler à nouveau numéro.

ENTRE 200 ET 10.000 EXEMPLAIRES

En dehors de ces aspects spécifiquement humains, chacun de ces journaux connaît une démarche particulière quant à son financement et sa diffusion. Le plus chanceux reste *Bétons & Biftons* dont les frais d'impression d'un quatre pages édités à 10.000 exemplaires sont pris en charge par le collectif pour un coût de 1.000 €. Il en va autrement pour *L'En Ville* et *À Pierre Fendre*. Ce dernier a édité à 450 exemplaires les trois premiers numéros qui contenaient 24 pages, alors que le n°4 fut tiré à 200 exemplaires avec 32 pages. *L'En Ville* étant photocopié, les coûts d'impression sont réduits.

Ces trois types de fonctionnement n'empêche ni les uns ni les autres de diffuser le journal, gratuitement si nécessaire (tous sont disponibles en ligne), à prix libre le plus souvent, et à 2 € en libraire pour *À Pierre Fendre*. Il est donc évident qu'en aucun cas le but d'une telle opération est de gagner de l'argent. Au mieux l'objectif est de permettre l'autofinancement du numéro suivant pour *À Pierre Fendre* qui, à l'instar de *Bétons & Biftons*, a choisi de travailler avec un imprimeur professionnel. Celui-ci est principalement distribué dans les boîtes aux lettres des communes concernées par le projet de contournement routier. Quelques exemplaires sont « *vendus en librairie et par connaissances interposées* », mais il est principalement distribué à prix libre « *sur des lieux de lutte et des stands militants* ». Peut-être trop selon le collectif de rédaction, qui aimerait toucher un public pas forcément acquis à leur cause.

Jocelyn Peyret

QUELQUES AUTRES MÉDIAS DE LUTTE

- De Tout Bois, contre le projet de Center Parcs de Poligny (38)
- Le Piraillon Mag, contre une carrière à Saint-Julien-Molin-Molette (42)
- L'Echo des Adrets, contre un ex-proejt de mégascierie dans le Morvan (58)
- Le Hibou Express et Le Couarail, contre Cigeo, le projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (55)
- ZAD News, l'automédia de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (44)
- Sous le Soleil, la Plaine, pour la défense du quartier de La Plaine à Marseille (13)
- Quartier libre, l'irréguloma-daire du quartier des Lentillères à Dijon (21)

QUELQUES MÉDIAS ÉCRITS LOCAUX

Voici une liste non exhaustive de titres d'information locale indépendants.
En italique, les médias uniquement web, les autres ont une version papier.

LA GAZETTE DE GOUZY
> Réflexion, expérimentations et luttes sociales
Justice pour
ADAMA
sans justice
vous n'aurez
jamais la paix
http://lagazettedegouzy.fr

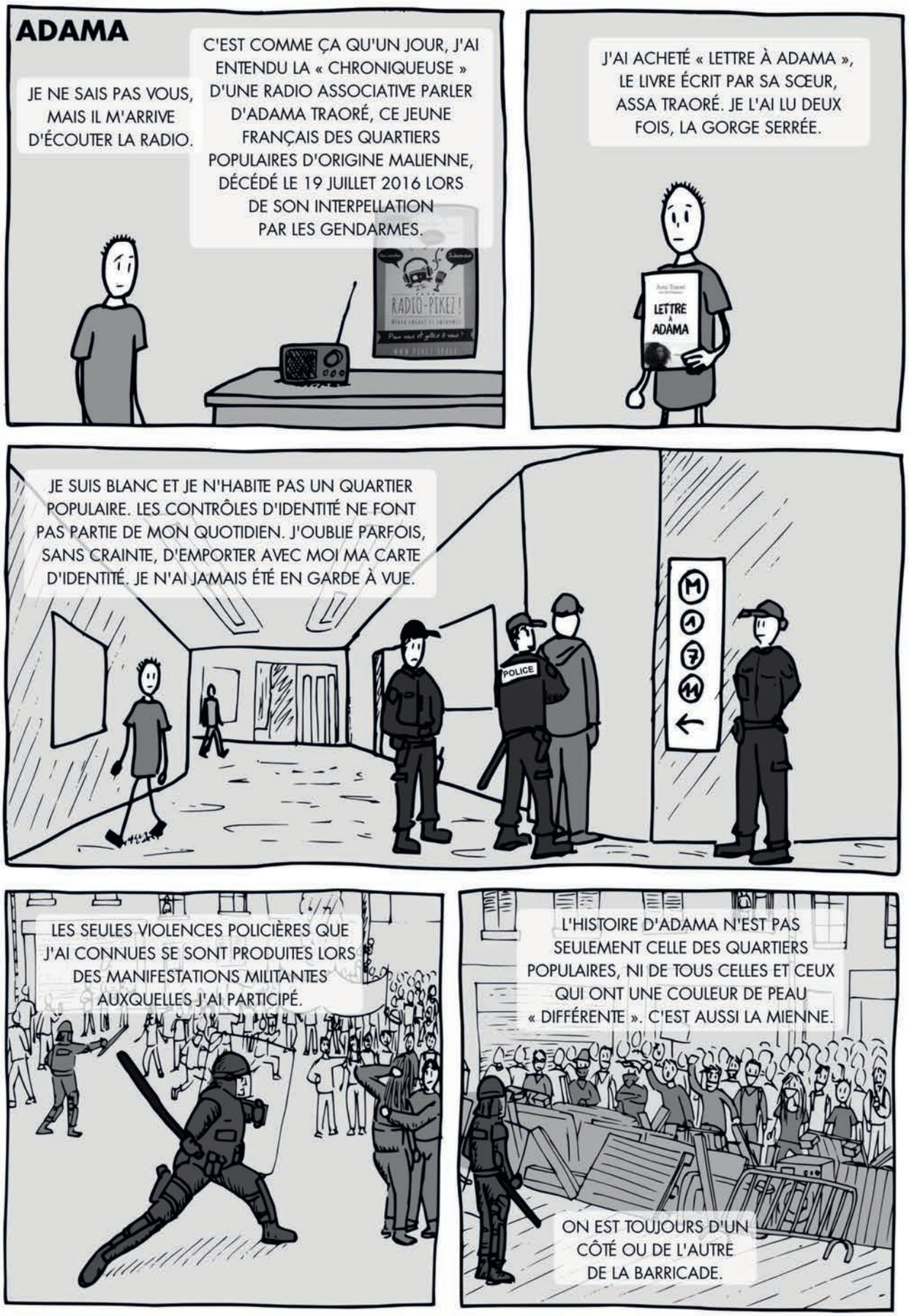
ADAMA
JE NE SAIS PAS VOUS, MAIS IL M'ARRIVE D'ÉCOUTER LA RADIO.
C'EST COMME ÇA QU'UN JOUR, J'AI ENTENDU LA « CHRONIQUEUSE » D'UNE RADIO ASSOCIATIVE PARLER D'ADAMA TRAORÉ, CE JEUNE FRANÇAIS DES QUARTIERS POPULAIRES D'ORIGINE MALIENNE, DÉCÉDÉ LE 19 JUILLET 2016 LORS DE SON INTERPELLATION PAR LES GENDARMES.
RADIO-PIKEZ !
J'AI ACHETÉ « LETTRE À ADAMA », LE LIVRE ÉCRIT PAR SA SŒUR, ASSA TRAORÉ. JE L'AI LU DEUX FOIS, LA GORGE SERRÉE.
LETTRE À ADAMA
JE SUIS BLANC ET JE N'HABITE PAS UN QUARTIER POPULAIRE. LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ NE FONT PAS PARTIE DE MON QUOTIDIEN. J'OUBLIE PARFOIS, SANS CRAINTE, D'EMPORTER AVEC MOI MA CARTE D'IDENTITÉ. JE N'AI JAMAIS ÉTÉ EN GARDE À VUE.
POLICE
MAIRIE
LES SEULES VIOLENCES POLICIÈRES QUE J'AI CONNUES SE SONT PRODUITES LORS DES MANIFESTATIONS MILITANTES AUXQUELLES J'AI PARTICIPÉ.
L'HISTOIRE D'ADAMA N'EST PAS SEULEMENT CELLE DES QUARTIERS POPULAIRES, NI DE TOUS CELLES ET CEUX QUI ONT UNE COULEUR DE PEAU « DIFFÉRENTE ». C'EST AUSSI LA MIENNE.
ON EST TOUJOURS D'UN CÔTÉ OU DE L'AUTRE DE LA BARRICADE.

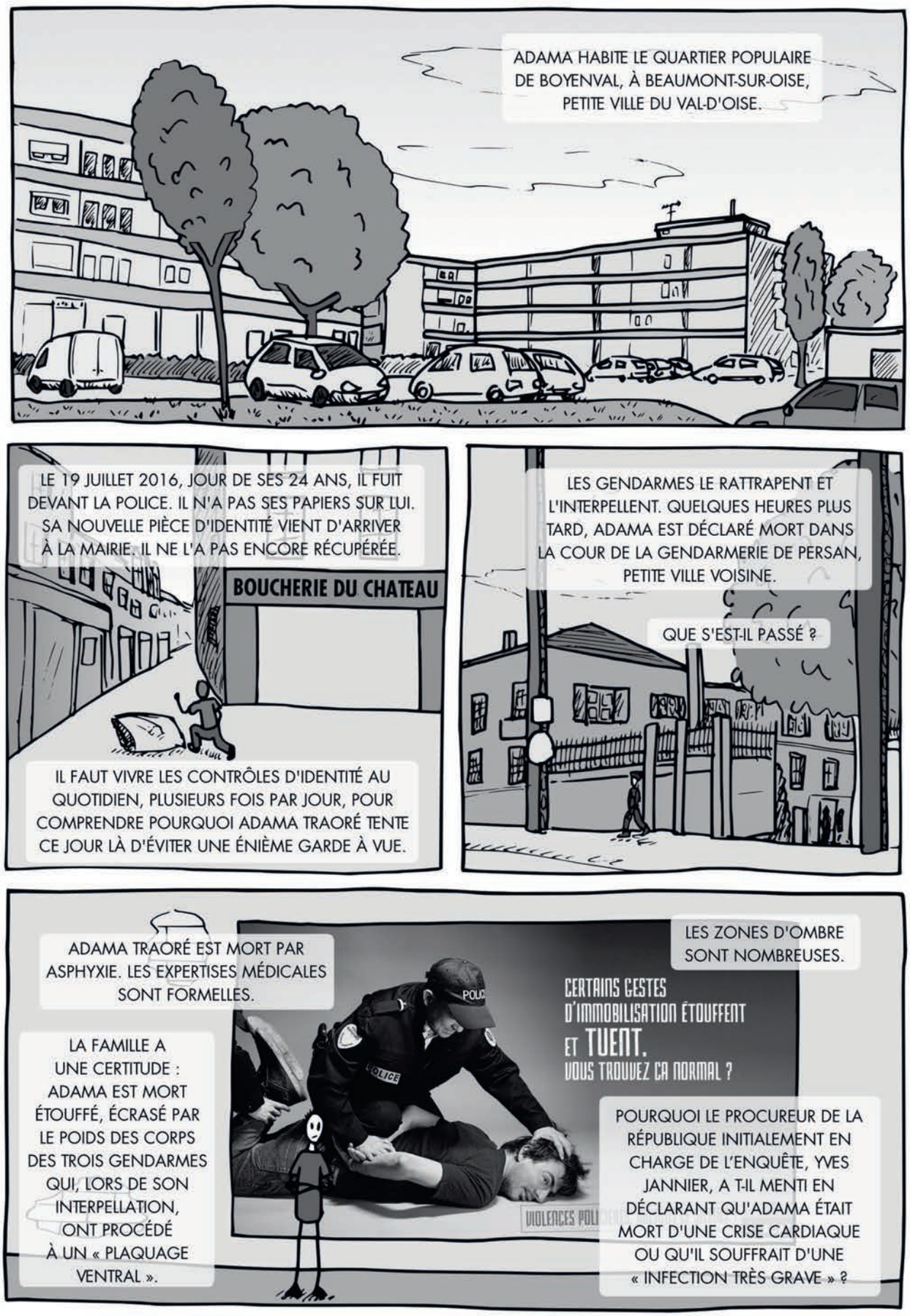
ADAMA HABITE LE QUARTIER POPULAIRE DE BOYENVAL, À BEAUMONT-SUR-OISE, PETITE VILLE DU VAL-D'OISE.
LE 19 JUILLET 2016, JOUR DE SES 24 ANS, IL FUIT DEVANT LA POLICE. IL N'A PAS SES PAPIERS SUR LUI. SA NOUVELLE PIÈCE D'IDENTITÉ VIENT D'ARRIVER À LA MAIRIE. IL NE L'A PAS ENCORE RÉCUPÉRÉE.
BOUCHERIE DU CHATEAU
IL FAUT VIVRE LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ AU QUOTIDIEN, PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, POUR COMPRENDRE POURQUOI ADAMA TRAORÉ TENTE CE JOUR LÀ D'ÉVITER UNE ÉNIÈME GARDE À VUE.
LES GENDARMES LE RATTRAPENT ET L'INTERPELLENT. QUELQUES HEURES PLUS TARD, ADAMA EST DÉCLARÉ MORT DANS LA COUR DE LA GENDARMERIE DE PERSAN, PETITE VILLE VOISINE.
QUE S'EST-IL PASSÉ ?
ADAMA TRAORÉ EST MORT PAR ASPHYXIE. LES EXPERTISES MÉDICALES SONT FORMELLES.
LA FAMILLE A UNE CERTITUDE : ADAMA EST MORT ÉTOUFFÉ, ÉCRASÉ PAR LE POIDS DES CORPS DES TROIS GENDARMES QUI, LORS DE SON INTERPELLATION, ONT PROCÉDÉ À UN « PLAQUAGE VENTRAL ».
LES ZONES D'OMBRE SONT NOMBREUSES.
CERTAINS GESTES D'IMMOBILISATION ÉTOUFFENT ET TUENT.
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?
POLICE
POURQUOI LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE INITIALEMENT EN CHARGE DE L'ENQUÊTE, YVES JANNIER, A T-IL MENTI EN DÉCLARANT QU'ADAMA ÉTAIT MORT D'UNE CRISE CARDIAQUE OU QU'IL SOUFFRAIT D'UNE « INFECTION TRÈS GRAVE » ?

1 et 2 : https://frama.link/stxXXVcV

RENCONTRE AVEC ASSA TRAORÉ

LE 18 MARS 2018, J'AI RENCONTRÉ ASSA TRAORÉ TOUT PRÈS DE MORLAIX (29). C'ÉTAIT À L'OCCASION DE SA VENUE AU FESTIVAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS « L'AUTRE C'EST TOI, C'EST MOI ».

APRÈS LA CONFÉRENCE-DÉBAT, ELLE M'A ACCORDÉ UN PEU DE SON TEMPS. NOTRE ENTRETIEN ÉTAIT PRÉVU. LE TIMING ÉTAIT SERRÉ. NOS ÉCHANGES FURENT D'UNE GRANDE « RICHESSE ».

SELON VOUS, L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE A T-ELLE ÉTÉ LARGEMENT BAFOUÉE JUSQU'À AUJOURD'HUI ?

JE NE SERAIS PAS LÀ SINON. JE NE SERAIS PAS AUJOURD'HUI À MORLAIX. NORMALEMENT, JE N'AURAIS PAS À ME DÉPLACER S'IL N'Y AVAIT PAS UNE JUSTICE À DEUX VITESSES ET SI ON AVAIT LE DROIT À LA JUSTICE COMME TOUT LE MONDE.

ON NE QUÉMANDE PERSONNE. ON DEMANDE JUSTE UN DROIT, UNE VÉRITÉ ET UNE JUSTICE DANS LA MORT DE MON FRÈRE. [...] NOUS, ON NOUS FAIT SUBIR DES ACTES ANTI-DÉMOCRATIQUES DANS UN PAYS QUI CLAME DANS LE MONDE ENTIER LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

CES DERNIÈRES ANNÉES, LES VIOLENCES POLICIÈRES ONT DÉBORDÉ LES QUARTIERS POPULAIRES OÙ ELLES SONT ANCRÉES DE LONGUE DATE. LA RÉPRESSION À L'ENCONTRE DU MOUVEMENT SOCIAL CONTRE LA LOI TRAVAIL L'ILLUSTRE BIEN. AU-DELÀ DES DIFFÉRENCES, QUEL EST SELON VOUS LE RAPPORT ENTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES À L'ŒUVRE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES ET CELLES QUI ONT DAVANTAGE TOUCHÉ LES CLASSES MOYENNES ?

IL N'Y A PAS DE DIFFÉRENCE. LA SEULE DIFFÉRENCE QUI EXISTE, C'EST QUE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES, ÇA FAIT PLUS DE TRENTE ANS QUE ÇA EXISTE. C'EST ÇA LA DIFFÉRENCE.

C'EST UN COMBAT QUE L'ON DOIT ET QUE L'ON VA PORTER ENSEMBLE, MÊME SI IL Y A UN DÉCALAGE DANS LE TEMPS ENTRE LES VIOLENCES SUBIES.

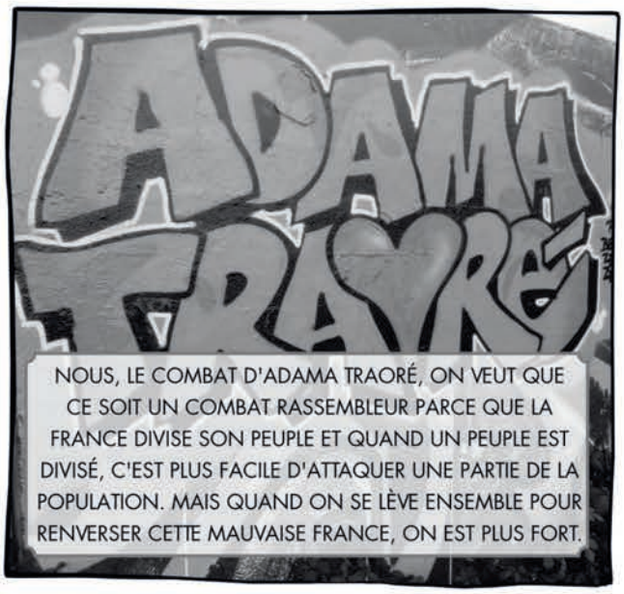
ADAMA TRAORÉ
NOUS, LE COMBAT D'ADAMA TRAORÉ, ON VEUT QUE CE SOIT UN COMBAT RASSEMBLEUR PARCE QUE LA FRANCE DIVISE SON PEUPLE ET QUAND UN PEUPLE EST DIVISÉ, C'EST PLUS FACILE D'ATTAQUER UNE PARTIE DE LA POPULATION. MAIS QUAND ON SE LÈVE ENSEMBLE POUR RENVERSER CETTE MAUVAISE FRANCE, ON EST PLUS FORT.

UNE IDÉE FORTE DU LIVRE « LETTRE À ADAMA » EST QUAND VOUS AFFIRMEZ QUE LES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS POPULAIRES, CEUX QUE L'ON DÉSIGNE COMME « ISSUS DE L'IMMIGRATION », VEULENT PLEINEMENT PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DE LA FRANCE, MAIS EN SONT EXCLUS. QUELLES FORMES PREND CETTE EXCLUSION AU QUOTIDIEN ?

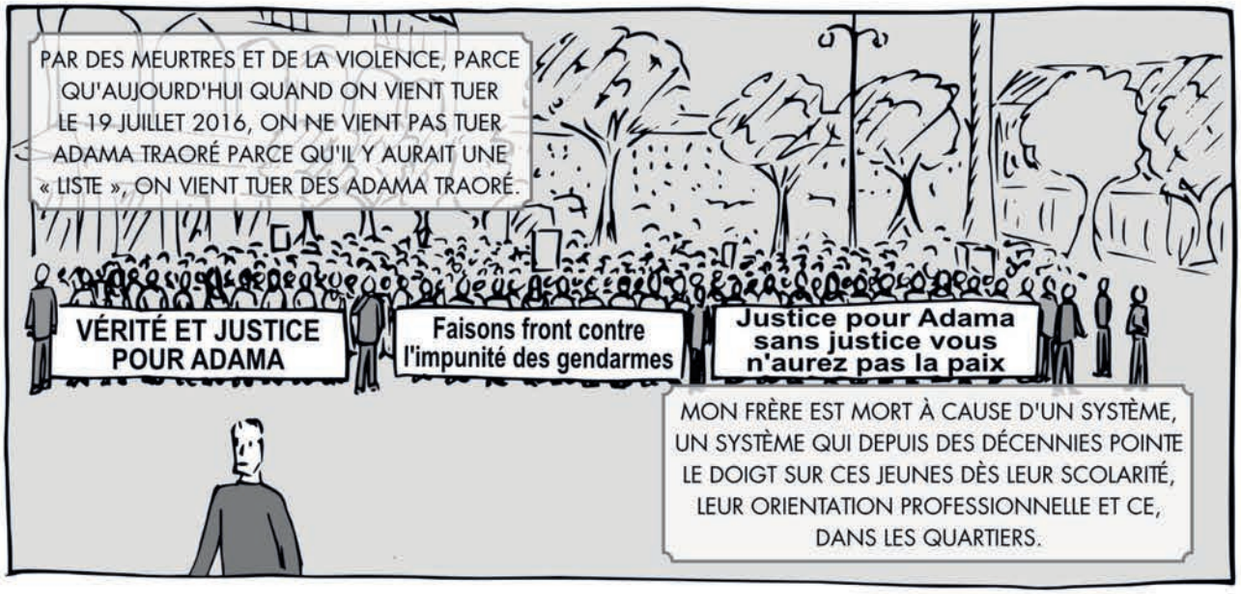
PAR DES MEURTRES ET DE LA VIOLENCE, PARCE QU'AUJOURD'HUI QUAND ON VIENT TUER LE 19 JUILLET 2016, ON NE VIENT PAS TUER ADAMA TRAORÉ PARCE QU'IL Y AURAIT UNE « LISTE », ON VIENT TUER DES ADAMA TRAORÉ.
VÉRITÉ ET JUSTICE POUR ADAMA
Faisons front contre l'impunité des gendarmes
Justice pour Adama sans justice vous n'aurez pas la paix
MON FRÈRE EST MORT À CAUSE D'UN SYSTÈME, UN SYSTÈME QUI DEPUIS DES DÉCENNIES POINTE LE DOIGT SUR CES JEUNES DÈS LEUR SCOLARITÉ, LEUR ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET CE, DANS LES QUARTIERS.

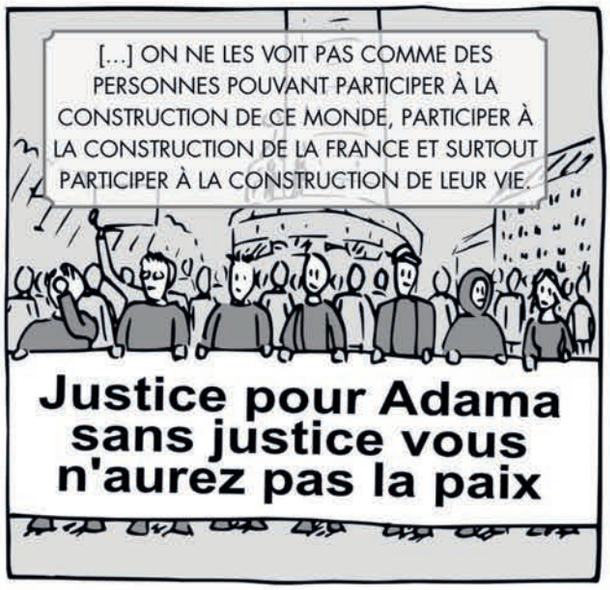
[...] ON NE LES VOIT PAS COMME DES PERSONNES POUVANT PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DE CE MONDE, PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DE LA FRANCE ET SURTOUT PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DE LEUR VIE.
Justice pour Adama sans justice vous n'aurez pas la paix

DANS « LETTRE À ADAMA », VOUS REFUSEZ L'EXPRESSION DE JEUNES « ISSUS DE L'IMMIGRATION » QUI AURAIT POUR EFFET DE MASQUER L'HISTOIRE COLONIALE DE LA FRANCE. L'EMPLOI DE CES TERMES, EST-CE LE SIGNE QUE LA FRANCE N'A PAS VÉRITABLEMENT TOURNÉ LA PAGE DE LA COLONISATION ?

LA FRANCE N'ASSUME MÊME PAS SON HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE. LA FRANCE A ÉTÉ PILLER EN AFRIQUE. ON A FAIT DES ESCLAVES ET DES OBJETS SEXUELS DES HOMMES ET DES FEMMES.. ON A EXERCÉ DE LA VIOLENCE SUR EUX MAIS ON N'EN PARLE JAMAIS DANS LES MANUELS SCOLAIRES. [...]

LA FRANCE A TUÉ EN MAI 67 EN GUADELOUPE UNE IMPORTANTE POPULATION NOIRE. ON N'EN PARLE PAS DANS LES BOUQUINS. AUJOURD'HUI, LA FRANCE EST ENCORE DANS UN ÉTAT COLONISATEUR, DANS UN IDÉAL COLONISATEUR ET TANT QU'ELLE N'AURA PAS ASSUMÉ SON HISTOIRE, ON N'ARRIVERA PAS À AVANCER.

VOUS AVEZ À DE NOMBREUSES REPRISES DÉCLARÉ QUE LA FRANCE A BESOIN D'UNE « BELLE RÉVOLUTION ». QUELS EN SERAIENT LES CONTOURS ?

BIEN SÛR QU'IL NOUS FAUT UNE RÉVOLUTION. POURQUOI A-T-ON PEUR D'UNE RÉVOLUTION AUJOURD'HUI ? [...]

SI NOUS AUJOURD'HUI, NOUS DISPOSONS DE TOUS LES DROITS QUE NOUS AVONS, C'EST PARCE QUE DES PERSONNES SE SONT BATTUES POUR QUE NOUS PUISSIONS LES AVOIR. DES PERSONNES ONT FAIT DES RÉVOLUTIONS AVANT NOUS. [...]

POURQUOI NOUS, ON NE LA FERAIT PAS CETTE BELLE RÉVOLUTION ? IL FAUT RENVERSER CETTE « MAUVAISE FRANCE », RÉCUPÉRER CETTE « BONNE FRANCE » ET LAISSER DES DROITS MEILLEURS POUR CEUX QUI ARRIVERONT APRÈS NOUS.

928.
Les petits métiers de Paris

Auteuil-Longchamp,
complet des cu.. urses *J. H.*